

SEMINAIRE DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE

« Citoyenneté et démocratie étudiante »

23 septembre 2005



Paris – La Sorbonne

SOMMAIRE

Ouverture officielle par de grands témoins	2
--	---

TABLE RONDE 1

Elections étudiantes

I	<i>Problématique</i>	7
II	<i>L'étude du CIDEM</i>	8
	1. <i>Etat des lieux</i>	
	2. <i>Taux de participation et sentiment d'appartenance</i>	
III	<i>Re-politiser les élections étudiantes en accordant plus de pouvoirs aux élus</i>	10
IV	<i>L'exemple des élections aux CROUS : un taux de participation relativement élevé grâce à la proximité de l'enjeu</i>	11
V	<i>L'étudiant : un citoyen à part entière de la collectivité locale</i>	12
VI	<i>Débat avec la salle</i>	13

TABLE RONDE 2

Statut des élus

I	<i>Problématique</i>	17
II	<i>Statut de l'élu étudiant</i>	18
	1. <i>Collèges électoraux, rôle des élus étudiants, moyens et valorisation de l'engagement étudiant</i>	
	2. <i>L'étudiant vice-président</i>	
III	<i>Reconnaissance de l'engagement étudiant</i>	19
IV	<i>Citoyenneté étudiante en Europe</i>	20
V	<i>Démocratie étudiante : un bilan théorique</i>	21
VI	<i>Débat avec la salle</i>	22

TABLE RONDE 3

Engagement étudiant

I	<i>Problématique</i>	26
II	<i>Panorama de l'engagement bénévole</i>	26
III	<i>L'engagement étudiant dans le bénévolat associatif</i>	28
	1. <i>Enjeux du développement de l'engagement étudiant</i>	
	2. <i>Spécificités de l'engagement étudiant</i>	
	3. <i>Intégrer des jeunes, un défi et une opportunités pour les associations "instituées"</i>	
IV	<i>Encourager les initiatives des associations étudiantes</i>	30
	1. <i>Associations : piliers de la démocratie étudiante</i>	
	2. <i>Favoriser l'engagement bénévole par la reconnaissance</i>	
V	<i>Débat avec la salle</i>	31



TABLE RONDE 4
Démocratie et TIC

I	<i>Problématique</i>	35
II	<i>Expérience du vote électronique et de l'espace numérique de travail : l'université Lyon 2</i>	36
	1. <i>Approche politique de l'espace numérique de travail</i>	
	2. <i>Tour d'horizon des outils</i>	
	3. <i>Mesures d'appropriation</i>	
	4. <i>Vote électronique</i>	
III	<i>Utiliser les TIC pour l'amélioration de la démocratie</i>	38
	1. <i>Contexte</i>	
	2. <i>Avancées législatives</i>	
IV	<i>Le point de vue d'une organisation étudiante sur les TIC : l'Union Nationale Interuniversitaire</i>	39
V	<i>Utilisation extensive des TIC : problèmes éthiques en matière de démocratie</i>	41
VI	<i>Débat avec la salle</i>	42

RESTITUTION DES TABLES RONDES

I	<i>Elections étudiantes</i>	44
II	<i>Statut des élus</i>	45
III	<i>Engagement étudiant</i>	46
IV	<i>Démocratie et TIC</i>	47

CONCLUSIONS ET CLOTURE DU SEMINAIRE

I	<i>Synthèse des travaux</i>	49
	1. <i>Diversité entre les établissements d'enseignement supérieur</i>	
	2. <i>Droits et devoirs des étudiants et des universités</i>	
	3. <i>Rôle de l'université en matière de démocratie et de citoyenneté</i>	
	4. <i>Pistes de réflexion</i>	
II	<i>Position de la Direction de l'Enseignement Supérieur</i>	51
	1. <i>Le champ de la démocratie étudiante</i>	
	2. <i>Résultats des groupes de travail de la DES</i>	
	3. <i>Implication de la DES dans la vie étudiante</i>	
	4. <i>Conclusion</i>	

OUVERTURE OFFICIELLE PAR DE GRANDS TEMOINS

Yannick VALLEE

*Premier Vice-Président
de la Conférence
des Présidents d'Université*

Pierre ALBERTINI

*Député-Maire de Rouen,
Président de l'Association des Villes
Universitaires de France (AVUF)*

Jean-Pierre LEGOIS

*Directeur de la mission CAARME -
Reims et membre du GERME,
Groupe d'Etudes et de Recherche
sur les Mouvements Etudiants*

Yannick VALLEE



Bonjour à tous et merci de votre participation. Monsieur le Député, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs les présidents d'université et chers étudiants, la réflexion sur les conditions d'amélioration de la vie étudiante a débuté il y a de nombreuses années. Ainsi, le colloque de Mulhouse sur « L'Etudiant dans l'Université du XXI^e siècle » a permis de dégager quatre axes de travail :

- construire un service public de l'enseignement supérieur adapté aux besoins de tous ses futurs usagers ;
- concevoir une pédagogie qui place l'étudiant en son centre, pour en faire le véritable acteur de sa propre formation ;
- développer des partenariats pour améliorer les conditions de la vie étudiante et faire entrer l'Université dans la vie de la cité ;
- considérer l'étudiant comme un citoyen à part entière : encourager, faciliter et reconnaître son engagement.

Cette volonté nous a conduit à soutenir l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante, ce qui devrait nous permettre de dégager les choix de l'université dans les différents domaines de la vie étudiante : l'accueil, l'accompagnement social, la prévention et la santé, la vie culturelle, sportive et associative...

Le séminaire d'aujourd'hui sera consacré à la démocratie étudiante. L'Université est l'un des organismes publics dans lesquels les usagers ont le plus de poids. En effet, les étudiants représentent entre 20 et 25 % du conseil d'administration et entre 7 et 10 % du conseil scientifique. Ils sont également présents dans les conseils d'administration des CROUS, des UFR ou des mutuelles étudiantes, et ont des représentants aux conseils nationaux (CNOUS et CNESER). Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a mis en place des tables rondes sur l'accompagnement social des étudiants en 2003 : l'un des échanges portait sur le thème de la démocratie étudiante. En outre, le CIDEM (Civisme et Démocratie) a réalisé une étude sur la participation des étudiants aux élections universitaires, laquelle a mis en évidence un faible taux de participation : celui-ci n'atteint pas plus de 14 % en moyenne. De même, le taux de participation ne dépasse pas 9 % pour l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des CROUS.

Afin d'améliorer les conditions de la démocratie étudiante, des expériences ont été menées pour mettre en place le vote électronique dans deux universités, Lyon II et Nantes, ce qui a été possible grâce au soutien du ministère de l'Intérieur. Les résultats de cette expérience seront abordés dans la table ronde « démocratie et TIC » qui se déroulera cet après-midi.

Ce séminaire a été intitulé « Citoyenneté et démocratie étudiante », parce qu'il s'agira pour nous de redéfinir le rôle de l'université dans le sentiment d'appartenance citoyenne. Actuellement, les universités accueillent 63 % des étudiants, soit plus de 1,4 million sur les 2,3 millions d'étudiants recensés à la dernière rentrée. En 2004, 62,4 % des jeunes d'une classe d'âge ont obtenu leur baccalauréat et 57 % de ces diplômés se sont inscrits à l'université. On peut en déduire que 35 % des jeunes d'une classe d'âge rejoignent l'université directement après le lycée ; néanmoins, la proportion de jeunes d'une génération qui effectue une partie de son cursus en université est plus élevée, si l'on prend en considération les réorientations et les entrées en troisième cycle.





Un nombre important de jeunes entre donc en contact avec l'institution universitaire, au moment même où ceux-ci accèdent à la majorité et à l'exercice plein de leur citoyenneté. Un des premiers actes démocratique et citoyen qui leur incombe consiste alors à élire leurs représentants dans les différentes instances de leur établissement d'études.

Le rôle des universités est d'assurer que tous les étudiants disposent de tous les moyens de réussir, mais aussi des moyens d'acquérir une culture citoyenne. Ces moyens sont multiples et passent notamment par une implication accrue dans la gestion de l'université, ou encore par l'engagement associatif (soutenu par les universités grâce au fonds de solidarité et de soutien aux initiatives étudiantes). Les étudiants font vivre la démocratie étudiante, l'université ne pouvant que les accompagner dans cette démarche. Ainsi, nous avons souhaité associer les quatre organisations françaises représentatives des étudiants à nos travaux, de même qu'un représentant du syndicat européen, l'ESIB.

Etre présent parmi vous est un immense honneur et je remercie l'ensemble des collègues parisiens qui nous ont accueillis dans cet amphithéâtre. Je vous souhaite à toutes et à tous une réflexion fructueuse.

Pierre ALBERTINI



Je suis très honoré d'intervenir comme l'un des témoins des relations entre les villes, la communauté universitaire en général et la communauté étudiante, pour évoquer le thème de la citoyenneté et de la démocratie étudiante. Je souhaite que les débats d'aujourd'hui soient les plus libres possibles.

La problématique que vous avez choisie est indissociable de la question des relations entre les villes et les étudiants. Cette problématique s'insère nécessairement dans un contexte beaucoup plus général : il est impossible de s'interroger sur la participation des étudiants à la vie associative ou sur leur refus de participer à la vie communautaire, sans porter un regard plus général sur la crise de la démocratie représentative. A cet égard, les étudiants, me semble-t-il, traduisent un phénomène beaucoup plus vaste qui nous conduit à considérer que la citoyenneté pose la question de

la cohésion même de la Nation dans son ensemble.

Dans notre société éclatée et catégorielle, le renforcement du lien social est l'un des enjeux prioritaires. Nous nous sommes beaucoup interrogés sur la montée de l'individualisme, qui consiste à s'intéresser davantage à son épanouissement personnel qu'aux vertus de la vie collective, c'est-à-dire à la solidarité et à l'engagement dans des causes plus vastes. Certes, il est sain pour des citoyens de chercher à s'accomplir et à transcender leur quotidien. Pour autant, un certain déséquilibre s'est créé et si les valeurs individualistes sont bien perçues, nous aurions intérêt à démontrer que la dimension individuelle ne peut être la seule finalité, qu'elle doit s'articuler avec une dimension sociale, faisant du citoyen en général et de l'étudiant en particulier le membre actif d'une communauté plus vaste. Cet enjeu est fondamental pour la France, tout comme il l'est pour d'autres pays de l'Union Européenne.

Dans l'opinion, il est communément illustré par la référence constante à l'équilibre nécessaire entre les droits et les devoirs. En la matière, nous avons tendance à traiter les problèmes actuels avec la prégnance d'idées parfois reçues, qui mériteraient d'être soumises au crible de la vérification, les valeurs humaines demeurant fondamentales.

Comment donc réconcilier les dimensions individuelle et collective ? Cet enjeu est crucial : soit nous forçons le socle d'une démocratie fraternelle, soit la société prendra l'allure d'une juxtaposition d'individus informés mais déboussolés, entre lesquels l'*affectio societatis* déclinera et sera de plus en plus ténue. Finalement, je suis convaincu que d'autres attentes existent aujourd'hui et qu'elles ne sont pas satisfaites par les canaux de la démocratie représentative, quels que soient les régimes connus par la France au cours des deux derniers siècles.



Pour ce qui concerne les villes universitaires, la question de l'intégration de la vie étudiante à la vie de la cité est également centrale. Jusqu'aux années 80, de nombreux élus locaux ont considéré que la cité étudiante formait un monde à part, ce qui a généré des incompréhensions. Aujourd'hui, cette relation a évolué, du fait de l'évolution de l'université, de la vie étudiante, mais également de la ville. Depuis un certain nombre d'années, les villes connaissent un flux de retour des étudiants dans les centres après avoir longtemps vécu à leur périphérie. De mon point de vue, les campus universitaires des années 60 et 70 ne se sont jamais donné les moyens de réussir, parce que les collectivités locales et l'Etat n'ont jamais fait l'effort d'y développer les services et les loisirs propres à la vie urbaine. D'ailleurs, cet isolement des campus universitaires était révélateur d'une certaine méfiance. Ainsi, le premier recteur de l'académie de Rouen souhaitait, il y a 40 ans, que sa résidence soit située à l'opposé du campus universitaire de la ville car, confiait-il, « *plus je mettrai de distance entre les étudiants et moi, mieux je me porterai* ».

Désormais, les étudiants sont des adultes et des citoyens, leurs parcours personnels ayant évolué et leurs cursus s'étant allongés. De plus, les étudiants cumulent souvent vie professionnelle et vie étudiante. Je crois que les villes, du fait du retour des étudiants vers les centres historiques, ont enfin réalisé tout ce que ces derniers pouvaient apporter, en termes d'animation mais aussi de consommation – dans le domaine du logement notamment. Ainsi, les étudiants concourent au développement économique, scientifique et culturel de leur ville. Il y a toujours eu des relations entre les universités et leur environnement institutionnel, mais depuis les années 90, la conscience de l'importance d'une communauté étudiante intégrée a beaucoup progressé. A ce sujet, je vous conseillerais vivement d'organiser des échanges plus fréquents avec les élus locaux.

Cependant, il convient d'évoquer les difficultés existantes. D'abord, nous constatons la subsistance d'une résistance des étudiants à l'engagement, en raison notamment de leurs craintes d'une récupération « politique » et donc d'un risque de compromission de leur liberté. Ce phénomène est réel et nous devons en tenir compte. En outre, du fait de la démocratisation inégale de notre enseignement supérieur et de l'université en particulier, l'investissement familial et personnel en termes de recherche de débouchés n'a aucune mesure avec l'environnement des Trente Glorieuses, pendant lesquelles les étudiants étaient plutôt sereins quant à leur avenir. Aujourd'hui, les étudiants ont conscience des efforts fournis par leurs parents pour qu'ils puissent « faire des études ».

Pourtant, ils savent aussi quel enrichissement peut leur apporter un engagement personnel dans les activités associatives à but non lucratif. Cela étant dit, l'engagement repose sur un choix personnel, ce choix étant respectable par nature, les étudiants étant les seuls juges du bien-fondé d'une action collective.

Mais comment les villes universitaires peuvent-elles contribuer au développement de la citoyenneté ? Il n'existe pas de solution clé en la matière, les problématiques des villes variant en fonction de leur histoire, de l'environnement institutionnel, de leur taille et du nombre des étudiants... Ainsi, les difficultés des villes moyennes ne sont pas celles que l'on rencontre à Paris. Aujourd'hui, nous devons recréer des liens et créer des coopérations, ce qui a longtemps été négligé dans le monde universitaire parisien, notamment. Quoi qu'il en soit, nous devons encourager la citoyenneté étudiante, dont les creusets sont la Nation et les communes. Nous pourrions parler de creuset régional, mais les régions n'ont pas été découpées en fonction de leur culture et de leur histoire. Pour ma part, j'estime que les communes sont les seules à assumer un rapport de service aussi ancien avec les acteurs de la cité. Nulle autre collectivité ne peut revendiquer une proximité aussi forte.

Comment assurer, encourager et inventer de nouvelles formes de participation ? Premièrement, il convient de favoriser le dialogue avec l'université et avec les associations, notamment étudiantes. Ce dialogue est souvent rendu difficile, en raison d'une mobilité forte de leurs membres. Certaines villes ont tenté de formaliser ce dialogue dans des conventions villes - universités, des conventions villes - associations ou villes - fédérations d'associations, ce qui est préférable



dans la perspective d'une mutualisation des moyens. Toutefois, ces outils ne sont efficaces que par la bonne volonté des personnes qui en font usage.

Deuxièmement, l'aide logistique et financière qu'une ville peut apporter aux associations d'étudiants est la clé du partage des projets.

Troisièmement, l'encouragement à des actions et à des pratiques citoyennes en relation avec les associations et le choix individuel des étudiants, est important. En ce domaine, les initiatives ne manquent pas, comme en témoignent les tutorats, le soutien scolaire ou les engagements de solidarité citoyenne.... Il importe que les villes prennent en compte cet engagement, sans toutefois le monnayer. Ainsi, les villes devraient trouver des formes de contreparties, en quelque sorte des « récompenses », comme des titres de transport, la facilité de reproduire des documents ou des mémoires, un accès gratuit aux spectacles...

Quatrièmement, certaines villes ont créé des structures, comme le Conseil parisien de la vie étudiante, afin de structurer et de formaliser les échanges. Toutefois, ces structures ne doivent pas être rigides et ne pas perdre le lien avec les étudiants eux-mêmes. Finalement, il nous faut définir des lieux de confrontation avec les autres associations. Les étudiants et les associations « adultes » opérant sur d'autres champs comparables doivent être mis en contact physiquement, ce qui me paraît fondamental.

Pour conclure, je suis convaincu que c'est bien de la « communauté des citoyens » qu'il s'agit, selon l'expression de Dominique Schnapper. Nous devons nous considérer tous comme porteurs d'une partie du destin de la Nation à laquelle nous appartenons, mais aussi du destin de la communauté universitaire. En tant qu'universitaire désormais élu, j'estime qu'il est utile pour les étudiants de se mettre au service de causes plus vastes que l'accomplissement de leur destin personnel. J'espère qu'ils sauront en saisir l'opportunité.

Jean-Philippe LEGOIS



Je vous propose de revenir aux sources de la représentation étudiante. En effet, il est intéressant d'imaginer ce qu'ont été les prémices de la mise en place de la représentation étudiante dans la vie universitaire, ce qui n'allait pas de soi pendant la période 1968-1970. Ces trois années ont été les années de mise en place des statuts de l'université et des élections étudiantes, ce qui n'existait pas auparavant. Avant 1968, seuls les enseignants pouvaient participer aux instances universitaires, comme les conseils de discipline ou les conseils de faculté.

1968 : année zéro de la représentation étudiante

En mai et en juin 1968, toutes les anciennes structures se sont plus ou moins écroulées : les conseils de faculté sont remplacés par des assemblées générales et les anciens et nouveaux pouvoirs universitaires entrent en concurrence. Par exemple, Marc Zamanski, doyen de la Faculté des sciences de Paris et qui était connu pour avoir fustigé les étudiants fantômes, démentit formellement qu'il participait aux élections étudiantes, celles-ci ne donnant, selon lui, aucune garantie. La réponse du Comité étudiant d'organisation et de contrôle des élections de la commission centrale paritaire de cette faculté s'éleva contre de telles « calomnies » portées à son encontre ; elle regrettait que la commission n'ait eu qu'un rôle consultatif, le doyen considérant les étudiants comme des personnes non responsables.

Par ailleurs, il est intéressant de constater que nous avons conservé une certaine idée de la parité, via les commissions paritaires. Or au cours de discussions qui ont duré deux mois, la parité n'allait pas de soi. On parlait alors davantage de mixité, qui signifiait alors le rassemblement et la mise en place de listes communes, appelant plus d'étudiants à venir voter. Cependant, la parité allait l'emporter, soutenue par les enseignants.



L'ensemble des débats en assemblée générale ont favorisé la parution de nombreux textes, qui ont été transmis au Ministère, dont le cabinet d'Edgar Faure s'est inspiré pour la loi d'orientation de 1968. Cette loi, notamment, a mis en place la participation des étudiants à la communauté universitaire.

1969 : an Un de la représentation étudiante

Nous sommes toujours dans une phase de mise en place : des conseils de gestion et de recherche se mettent en place dans le cadre de la loi Faure et les élections des conseils d'UER sont organisées : c'est le premier vote pour la représentation des étudiants dans les conseils d'université. A l'origine, il appartenait d'ailleurs à chaque université d'organiser ses propres élections, mais, finalement, la loi a été plus directive sur les modes d'organisation des élections. Le taux de participation pour ces élections a été très important, atteignant 52 % en moyenne, ce qui est surprenant. Toutefois, l'analyse du taux de participation dans les grandes et petites universités traduit de fortes disparités : en effet, les taux ont été d'environ 60 % pour les IUT, la médecine, les facultés de sciences économiques et de droit. Mais il a été d'à peine 40 % dans les facultés de lettres et de sciences. En fait, les taux d'abstention ont révélé le fait que les étudiants refusaient de prendre position sur ces sujets.

1970 : année de mise en place définitive de la représentation étudiante

En 1970, la situation devient plus complexe, dans le cadre de la mise en place des différentes structures, de l'adoption des statuts de l'Université et de la parution d'une brochure ministérielle visant à populariser les élections.

L'année 1970 a aussi marqué la naissance d'un mouvement national des élus universitaires. A cette époque, seules les élections aux UER étaient effectuées au suffrage universel direct, les autres élections étant à suffrage indirect. Ainsi, la situation n'est pas aussi simple, même parmi les tenants résolus de la représentation étudiante qui, depuis 1968, s'efforcent d'être actifs tout en tirant un bilan mitigé de la représentation étudiante. Finalement, les deux années suivantes marqueront un recul net des taux de participation aux élections étudiantes.

Enfin, il est intéressant de noter que le colloque de Mulhouse a repris l'idée d'une mise en place d'un comité d'histoire du monde universitaire. En effet, des analyses seraient nécessaires pour percevoir les évolutions et ainsi mieux déceler ce qui favorise ou non la participation aux élections étudiantes. De plus, la consultation des archives ne doit pas être occultée : un conseiller d'Edgar Faure n'avait-il pas rédigé une note pour expliquer qu'une exploitation plus rationnelle des archives permettrait d'organiser les élections de manière plus efficace ? C'est toujours le cas aujourd'hui : nous manquons de données fiables pour analyser la participation aux précédentes élections étudiantes. Tels sont les deux axes de travail du GERME, dans la perspective de monter un centre d'études et de recherche sur la vie étudiante, pour faire en sorte que la collectivité universitaire sache mieux gérer sa mémoire et, ainsi, organiser un débat fondé sur des faits avérés. Nous pourrions donc analyser les sources de la vie étudiante, mais quelle que soit notre analyse, les élections de 1969 ont suscité un réel débat sur les moyens à se donner pour organiser la vie de la cité étudiante et la vie politique au sens noble du terme (c'est-à-dire définir les moyens de gérer au mieux la vie en communauté).

Je vous remercie de votre attention.

TABLE RONDE

Président :

Gérard MARY

*Président de l'université de Reims
Champagne-Ardenne*

Rapporteur :

François MOURET

*Président de l'université Rennes 2
Haute Bretagne*

Sont intervenus dans le cadre
de cette table ronde :

Françoise BIR

*Sous-directrice de la Vie Etudiante
au Centre National des Œuvres
Universitaires et Scolaires (CNOUS)*

Cédric CHEVALIER

*Adjoint au maire de Reims en charge
de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de la vie étudiante*

Bruno JULLIARD-LANDAU

*Président de l'Union Nationale
des Etudiants de France (UNEF)*

Florence KUNIAN

*Association Civisme et Démocratie
(CIDEM)*

1

→ Elections étudiantes

I- Problématique

Gérard MARY



Cette table ronde partira du constat d'un taux de participation aux élections étudiantes généralement faible, mais également contrasté selon les secteurs et les types d'établissement. Comment faire pour améliorer le taux de participation aux élections étudiantes, d'autant plus que cet élément constitue l'indicateur de performance défini par le législateur dans le cadre de la mise en place de la LOLF ?

Comment l'établissement peut-il s'engager pour faire de la démocratie étudiante une réalité tout en maintenant la plus stricte neutralité de son équipe de direction ? Quelles améliorations peut-on espérer d'une meilleure participation électorale ?

Un Président d'université m'a fait remarquer avec humour que si son établissement avait promis 2 euros à chaque étudiant qui voterait, il aurait sans doute obtenu un meilleur taux de participation et cela lui aurait coûté moins cher que les actions qu'il a mises en place. Ce n'est bien sûr pas la solution car l'amélioration du taux de participation ne constitue pas une fin en soi. L'objectif est de conforter la représentation étudiante pour améliorer le fonctionnement des établissements. Les élections, qui sont le premier acte de participation étudiante au fonctionnement de l'université, contribuent-elles à l'émergence d'une culture d'établissement, au sentiment d'appartenance à l'établissement ? De même que, réciproquement, l'existence d'une culture d'établissement améliore forcément le taux de participation électorale.

Par ailleurs, une représentativité accrue, grâce à un taux de participation élevé aux élections interagit-elle avec le comportement des élus, des associations et des syndicats ? Favorise-t-elle l'efficacité de leur mandat ?

Enfin, peut-on parler d'une citoyenneté étudiante ? L'exercice de la démocratie étudiante peut-il être considérée comme un modèle de citoyenneté en général ? Dans cette optique, nous pourrions confronter l'intervention du citoyen étudiant au sein de son université (conditions de travail et d'étude) avec son intervention au plan de ses conditions de vie (aide sociale, logement, restauration) à travers sa participation aux instances du CROUS et du CNOUS puis, in fine, envisager l'étudiant comme citoyen dans la cité.



RT
1

II- L'étude du CIDEM

Florence KUNIAN

1. Etat des lieux

Le CIDEM est une association qui mène des campagnes pour la promotion de la vie citoyenne, de la participation électorale et de l'implication des étudiants dans la démocratie. La très grande majorité des étudiants se déclarent peu ou pas intéressés par les échéances électorales tout en se disant prêts à voter. Dans ce contexte, le CIDEM a mené une étude dont le premier objectif était de rassembler les résultats de la participation des étudiants aux différentes élections étudiantes. Les étudiants sont appelés à voter lors d'élection aux conseils de département, aux conseils d'UFR, aux conseils centraux, aux CROUS et au CNOUS. Dans le cadre de cette étude, nous nous sommes interrogés sur la façon dont les universités s'organisent pour conduire ces élections et nous avons essayé de faire ressortir certaines bonnes pratiques.

Le faible taux de participation est un sujet très problématique car les élections étudiantes nécessitent une organisation rigoureuse et pesante. Elles mobilisent l'ensemble des services. Le faible taux de participation pose également un problème de légitimité aux élus. Plus le nombre de votants est faible et moins les élus sont en mesure d'affirmer leur légitimité. Parallèlement, la légitimité des élus peut facilement être remise en cause par leurs adversaires.

L'étude du CIDEM s'appuie sur le recensement des résultats de 60 établissements d'enseignement supérieur. Nous avons tenu compte de la géographie des établissements, de leur taille, de leurs filières d'études et des moyens matériels dédiés aux élections.

Le taux de participation aux élections des CROUS s'est établi à 5,55 % en 2002. Seuls 115 000 étudiants ont voté. Il apparaît que plus le territoire d'une université est grand et plus le taux de participation de ses étudiants est faible. En 2004, le taux de participations aux élections des CROUS a affiché une nette progression, atteignant 8 %. A l'époque, une campagne d'affichage avait été menée au niveau national.

Le taux de participation moyen aux élections des représentants des étudiants au sein des conseils d'administration et des conseils universitaires centraux est de 14 %. Selon les universités, il s'étend de 1 à 30 %. Le taux de participation aux élections des conseils scientifiques, qui concerne les étudiants du troisième cycle, est particulièrement faible, s'établissant en moyenne à 6 %.

Néanmoins, dans certaines filières où le nombre d'étudiants est très faible, le taux de participation atteint jusqu'à 55 %. Les petites filières réagissent plus massivement à l'appel au vote. Parmi les filières larges, ce sont les étudiants en droit qui obtiennent les meilleurs taux de participation. Il semblerait que les juristes se sentent plus concernés par les élections étudiantes.

Le taux de participation est généralement meilleur pour les élections organisées en début d'année, bien que tous les étudiants ne soient pas inscrits à cette période. En effet, le début d'année est le meilleur moment pour inciter les étudiants à s'investir dans la vie universitaire.

L'organisation des élections mobilise un grand nombre de personnes lorsqu'elles ont lieu sur une journée. Il est certain qu'il est rare que tous les étudiants soient présents à l'université un jour donné. *A priori*, organiser les élections sur deux jours leur donnerait davantage de possibilités pour aller voter. Néanmoins, une étude comparative des résultats montre que le fait que les élections soient organisées sur deux jours est sans effet sur le taux de participation et deux universités qui ont organisé les élections sur trois jours n'ont pas obtenu un meilleur taux de participation.

TABLE RONDE

2. Le taux de participation est intimement lié au sentiment d'appartenance à l'université

Le taux de participation est un indicateur qui reflète le sentiment d'appartenance des étudiants à leur communauté universitaire. Lorsqu'ils sont très investis dans leur filière, le taux de participation est élevé. À l'inverse, il apparaît que les étudiants ont du mal à s'identifier à l'Académie, qui constitue un univers abstrait, ou même à l'Université. En effet, les étudiants en lettres partagent peu de points communs avec les étudiants en sciences, qu'ils ne croisent jamais. L'espace universitaire reste abstrait. Par conséquent, il convient de réfléchir aux moyens d'améliorer le sentiment d'appartenance des étudiants à leur université. Cela est d'autant plus difficile que l'Université offre peu de possibilités d'implication aux étudiants. Le développement de maisons d'étudiants et de locaux associatifs doit favoriser le sentiment d'appartenance à l'Université. Les campus déserts, qui ne constituent pas un lieu de vie, ne peuvent être appropriés par les étudiants.

L'intérêt manifesté par l'université pour la participation étudiante doit se traduire au travers de ses engagements en faveur de la représentation étudiante, mais également au travers de ses actions en faveur d'un engagement citoyen sans but de représentation. Il est également difficile pour les universités de répondre à la nécessité d'informer des étudiants. Le fait d'annoncer les élections par des affiches ne suffit pas. Certaines universités développent la communication sur les questions de représentation et le fonctionnement de l'établissement en fournissant des informations à la rentrée, dès l'arrivée des étudiants.

Par ailleurs, le développement du sentiment d'appartenance à l'établissement doit impliquer tous les acteurs de l'université. Or, certains enseignants n'éprouvent pas eux-mêmes de réel sentiment d'appartenance à l'université. De même, les personnels administratifs se préoccupent essentiellement de l'activité de leur service et ne constituent pas le relais d'une information générale sur les questions de la participation étudiante. Il apparaît nécessaire de développer le partage de l'information dans ce domaine.

La plupart des étudiants découvrent l'existence d'élections étudiantes trois jours avant le vote, lors de la campagne. Il conviendrait de développer tout au long de l'année les messages sur l'implication des étudiants dans la vie universitaire. Par ailleurs, il convient de créer l'événement autour des élections étudiantes afin de mobiliser l'ensemble de l'université. Les campagnes d'information pour les élections étudiantes peuvent utiliser les médias et les nouvelles technologies. Enfin, la tenue d'élections étudiantes pourrait être relayée par la presse généraliste locale, car elles représentent un événement pour la collectivité.

Du point de vue de la mise en œuvre pratique, les bureaux de vote qui enregistrent le meilleur taux de participation pourraient rester ouverts plus longtemps. De même, la localisation des bureaux de vote est primordiale. Par ailleurs, il convient de limiter au maximum le temps d'attente. La solution pour optimiser l'organisation logistique des élections est d'y impliquer les étudiants eux-mêmes, en amont et en aval. Ainsi, l'université Louis Pasteur, qui obtient un taux de participation de 30 %, réalise un bilan des élections avec les étudiants en prévision de l'organisation des prochaines opérations électorales.

Au-delà du taux de participation aux élections, les universités ont des progrès à réaliser en matière d'implication des étudiants dans le fonctionnement de l'établissement. Les associations et les organismes représentatifs contribuent au fonctionnement de l'université. Ils peuvent faire évoluer les services d'accueil en favorisant le développement de l'information sur la vie étudiante. Leur enjeu est de permettre à tous les étudiants de mieux dialoguer avec l'institution. L'appropriation de l'université et l'implication des associations d'étudiants dans les actions de communication permettra en outre de renforcer l'efficacité des campagnes de médecine préventive.

Les universités qui obtiennent les meilleurs taux de participation sont celles qui ont mis en place des campagnes d'information massives et qui s'attachent à disposer les bureaux de vote dans des endroits pratiques. Certaines ont mis en place des actions de partenariat avec le CROUS, les serviettes de déjeuner

RT1

comportant une mention rappelant la tenue des élections. Ces actions permettent de développer l'idée selon laquelle le vote constitue un élément naturel de la vie d'étudiant. Des universités ont mis en place des initiatives visant à améliorer l'implication locale des élus étudiants. L'université de Saint-Etienne organise par exemple une conférence des élus étudiants, qui sert d'appui à la formation des élus et de relais d'information à l'ensemble des étudiants. Ces expériences de mutualisation et de suivi des résultats doivent se poursuivre, tout en gardant à l'esprit que le véritable enjeu est l'appropriation du lieu d'étude par les étudiants.

III- Re-politiser les élections étudiantes en accordant plus de pouvoirs aux élus

Bruno JULLIARD-LANDAU



L'objet de ce séminaire n'est pas de faire de l'université un lieu d'apprentissage de la citoyenneté ou de réfléchir aux moyens qui permettraient de convaincre les étudiants de s'investir dans la vie de la cité. Le problème auquel nous sommes confrontés est le suivant : pourquoi les étudiants ne sont-ils pas co-gestionnaires de leur université ? Pourquoi les élections ne constituent-elles pas un enjeu politique pour les étudiants ? C'est donc la question des pouvoirs accordés aux représentants des étudiants qui se pose à nous. L'enjeu majeur de la démocratie universitaire est de réhabiliter la co-gestion des universités. Les étudiants, les personnels administratifs et les enseignants doivent être co-gestionnaires de leur établissement.

Il convient de modifier les méthodes de concertation et de discussion entre le niveau local et le niveau national. Les liens entre les organisations étudiantes et les décideurs politiques sont insuffisants. La voix des étudiants doit être prise en compte non seulement au niveau des établissements, mais également au niveau des structures politiques.

La démocratie au sein des établissements est indispensable pour l'autonomie des universités. Les étudiants s'impliqueront davantage dans la vie de leur université s'ils disposent d'un réel droit de regard sur les décisions budgétaires et d'un réel pouvoir de participation à la définition des politiques d'établissement. Je pense qu'il convient de faire des élections un moment politique de l'université. L'étudiant doit connaître les enjeux des élections, les prérogatives des élus et le programme des candidats. Il me semble anormal que les étudiants ne disposent pas des professions de foi des candidats avant les élections. L'envoi de professions de foi constitue une exigence démocratique, même s'il est difficile à mettre en œuvre.

A ce jour, l'organisation d'élections dans une université repose essentiellement sur des enjeux locaux de vie étudiante. Il conviendrait d'élever le débat pour aborder les enjeux nationaux de la politique de l'enseignement supérieur dans le cadre de ces élections. Par ailleurs, l'ensemble des élections aux conseils centraux pourrait être centralisé sur deux semaines, ce qui obligerait les organisations étudiantes à adopter des positions plus politiques sur l'enseignement supérieur. Elles pourraient débattre par exemple du financement des universités et des frais d'inscription.

Les campagnes électorales sont d'une qualité bien supérieure lorsque les élections aux conseils centraux sont le fruit d'un débat sur l'ensemble de l'université, c'est-à-dire quand il n'y a pas de collèges électoraux.

TABLE RONDE

R1

Si les étudiants de chaque filière élisent leurs représentants, la campagne ne portera que sur les questions relatives à leur filière, ce qui exclut toute discussion sur la politique universitaire en général. Il convient de re-politiser le débat au moment des élections.

Les étudiants doivent redevenir co-gestionnaire de l'université pour s'investir au moment des élections. Le taux de participation aux élections de l'université Louis Pasteur est très élevé car les représentants des étudiants de cet établissement possèdent beaucoup plus de compétences que la plupart de leurs collègues des autres universités. Dans de nombreux établissements, les candidats aux élections n'ont même pas de bilan à présenter, car ils ne possèdent aucun pouvoir de gestion. Il convient de permettre aux étudiants de gérer des fonds propres et de faire de la politique au sein des universités pour accroître leur niveau de participation à la vie universitaire.

Sur le plan technique, il convient d'optimiser l'emplacement et les heures d'ouverture des bureaux de vote, de généraliser la tenue d'élections sur deux jours dans toutes les universités et de développer les systèmes de communication ainsi que le remboursement des frais de campagne. Par ailleurs, nous souhaitons qu'un texte national encadre l'organisation des élections étudiantes. Il rendra l'autonomie des universités acceptable car il garantira le respect d'un cadre démocratique général.

IV- Exemple des élections aux CROUS : un taux de participation relativement élevé grâce à la proximité de l'enjeu

Françoise BIR

Les CROUS gèrent des actions sociales destinées aux étudiants dans le cadre du logement et de la restauration. Les élections aux CROUS et au CNOUS sont organisées en mars. Les étudiants élus disposent d'un mandat de deux ans. Ces élections se déroulent sur la base d'un scrutin de liste à un tour avec une représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Dans le cadre des élections aux CROUS, il y a une obligation de diversité dans la présentation des listes afin d'assurer une meilleure représentativité de l'ensemble des étudiants.

Les CROUS ont pour vocation d'accueillir tous les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, quel que soit le département ministériel dont ils dépendent. Le faible taux de participation de 2002 a rebondi en 2004 grâce à une campagne de communication. Je pense néanmoins que les élections de mars 2004 ont également bénéficié de la dynamique créée par les élections régionales qui s'étaient tenues deux semaines auparavant.

Les élections aux CROUS sont d'une importance majeure. Les élus des CROUS sont considérés comme de véritables administrateurs et participent au vote de tous les éléments de gestion de la vie des établissements. Ils participent au vote de la politique tarifaire, discutent de la politique de logement et de restauration, et votent les orientations stratégiques. Les étudiants qui siègent aux conseils d'administration des CROUS participent activement aux fonctions pratiques des œuvres universitaires à tous les niveaux (commissions de travail et conseils de résidence). Il existe un fort décalage entre le taux de participation aux élections générales et le taux de participation aux élections des conseils de résidence, car dans ce second cas, les étudiants sont appelés à élire des représentants de proximité sur des problématiques concrètes, ce qui permet d'atteindre 25 à 40 % de participation.

RTU1

Le taux de participation peut même être meilleur lorsque les étudiants sont informés de la possibilité qui leur est offerte d'agir sur la vie de leur logement. Depuis la généralisation des vice-présidences étudiantes en 1999, l'ensemble des élus étudiants se sent concerné par les problématiques du CNOUS. Nous avons mis à disposition des élus des espaces de notre site Internet pour qu'ils puissent faire connaître leur action. Néanmoins, nous devons inciter le développement de la communication relative à la vie étudiante au moyen des nouveaux outils. Il est nécessaire de faire connaître les problématiques concrètes abordées par les élus étudiants tout au long des deux ans de leur mandat. Nous devons donc leur fournir des moyens de fonctionnement adaptés à ce besoin.

En mars 2004, nous avons développé la mise en place des professions de foi des différentes listes sur les lieux de vote des CROUS. Il convient désormais d'inciter les étudiants à aller les consulter par l'intermédiaire d'une communication de masse.

Néanmoins, nous avons noté que la multiplication des bureaux de vote ne permettait pas d'accroître la participation. Par ailleurs, les bureaux de vote ne peuvent être tenus que par le personnel du CROUS, ce qui limite les possibilités. En revanche, nous pouvons profiter des expériences qui ont été menées dans certaines universités pour mettre en place un système de vote électronique.

V. L'étudiant : un citoyen à part entière de la collectivité locale

Cédric CHEVALIER



Les étudiants constituent un enjeu pour les collectivités. Par exemple, la communauté étudiante de Reims représente 12 % de la population de la ville, qui lui consacre un budget annuel de 120 millions d'euros. Être étudiant, ce n'est pas seulement étudier, c'est également se loger, se nourrir, se déplacer et se divertir. Par conséquent, certains enjeux liés à la vie étudiante relèvent de la mission de la ville. Néanmoins, la compétence en matière de vie étudiante n'appartient à personne et appartient à la fois à tout le monde. En outre, la population étudiante n'est pas représentée au sein des instances de l'agglomération, même si elle peut jouer un rôle déterminant au sein des instances universitaires. Enfin, les élus étudiants ne disposent pas des moyens et du temps nécessaires pour mener une action efficace en deux ans.

Il est important d'encourager la citoyenneté étudiante car les étudiants sont les citoyens de demain. L'agglomération de Reims a mis en place différents outils pour agir dans ce sens. Elle a signé des conventions avec l'université, le CROUS, l'IUFM et les écoles de commerce afin de les soutenir dans leur politique. Elle a également créé un observatoire qui permet de mesurer les besoins des étudiants et de construire une vie et une identité étudiante au sein de l'agglomération.

Très peu de villes utilisent la notion de vie étudiante. Il convient de reconnaître l'importance de cette vie étudiante pour la collectivité et de développer différents moyens qui lui permettront de prendre toute son ampleur au sein de l'agglomération. A Reims, nous avons mis en place des rencontres annuelles avec l'ensemble des associations, syndicats et élus étudiants. Nous allons également créer un Conseil de la vie étudiante pour donner aux étudiants la place qu'ils méritent au sein de la ville. Par ailleurs, nous soutenons l'ensemble des initiatives étudiantes citoyennes. Un budget de 300 000 euros est affecté à ces actions dans le but de les promouvoir auprès des autres habitants de la ville, afin de montrer que les étudiants sont des citoyens à part entière et s'investissent dans la vie de la collectivité.

TABLE RONDE

Nous souhaitons également permettre aux étudiants de se replacer au cœur de la ville en leur apportant des projets de logement et en leur ouvrant les portes de l'Hôtel de Ville. Les élus politiques doivent affirmer aux étudiants qu'ils font partie intégrante de la collectivité. C'est pourquoi les étudiants doivent être représentés au sein de la collectivité et participer à la politique globale de la ville. Par ailleurs, la ville se doit d'accompagner les initiatives étudiantes en offrant aux étudiants les moyens de communiquer entre eux et vis-à-vis de l'ensemble de la population.

Je suis convaincu de la nécessité d'harmoniser les systèmes de représentation des étudiants entre les différentes villes. Par ailleurs, si les élus politiques de Reims ont reconnu tardivement la place des étudiants au sein de la collectivité pour des raisons économiques, la population étudiante ne constitue pas une clientèle électorale sachant que les étudiants proviennent généralement d'une autre ville. Si la population étudiante se structure en une clientèle électorale, elle accroîtra son pouvoir d'influence au niveau de la collectivité.

VI- Débat avec la salle



Gérard MARY

Nous constatons que différents outils peuvent être mis en place pour améliorer le taux de participation. Parallèlement nous devons développer le pouvoir des élus étudiants et la place qu'ils occupent au sein de l'établissement. On peut, par exemple, s'interroger sur le rôle de la représentation étudiante dans la définition des modalités de contrôle des connaissances ou dans la mise en œuvre de la mobilité. Le LMD, en ouvrant des espaces de liberté, n'élargirait-il pas le poids de la représentation étudiante ?

Sophie BINET - *Union Nationale des Etudiants de France*

Au-delà des problèmes techniques liés à leur organisation, il apparaît nécessaire de redonner du contenu aux élections étudiantes. La loi de 1968 repose sur les trois principes suivants : l'autonomie, la pluridisciplinarité et la participation. Il convient de maintenir la cohérence entre ces trois piliers fondamentaux.



Le LMD augmente les marges d'autonomie des établissements dans la définition des modalités d'organisation de l'enseignement et de contrôle des connaissances. Pour autant, il n'a pas encore été question de la participation des usagers à la définition de ces modalités. Par ailleurs, le pouvoir est trop peu centralisé au niveau de l'université pour fédérer l'ensemble de la communauté. En effet, les conseils centraux sont structurés sur la base de collèges électoraux qui défendent uniquement les intérêts de leurs filières.

Nous regrettons que la participation soit subie et non revendiquée. En effet, l'enseignement supérieur est le seul service public qui associe ses usagers à sa gestion. Or, ce qui devrait constituer un avantage est perçu comme une contrainte. Par ailleurs, il est dommage que les enseignants ne connaissent pas le fonctionnement des conseils centraux et ne s'impliquent pas davantage dans la vie universitaire. Le problème de la participation concerne l'ensemble de la communauté universitaire. La participation aux élections ne pourra s'accroître que si cet enjeu est promu par tous les acteurs de l'université.

La loi de 1968 considérait les étudiants comme des membres à part entière de la communauté universitaire. Aujourd'hui, nous souhaitons être associés à la gestion des universités au même titre que les autres membres et avoir un réel pouvoir sur le vote du budget, ce qui permettra de redonner un réel enjeu politique aux élections étudiantes.

Les étudiants ne peuvent être considérés comme des clients, des consommateurs de cours. Ils participent à la construction de leur enseignement et de leur éducation.

Mickaël DELAFOSSE - *Président de la Mutuelle des Etudiants*

Les étudiants ne participent aux élections que s'ils sont informés des enjeux électoraux. Par ailleurs, il existe une corrélation entre la participation et la réalité de l'influence des élus. Or le pouvoir des étudiants élus est très limité. L'UNEF revendique la co-gestion des universités. Nous considérons que les étudiants devraient pouvoir gérer à part entière certains compartiments de la vie universitaire, tels que les fonds d'action sociale. Le pouvoir d'influence des étudiants au sein des CROUS mérite également d'être élargi.

L'enjeu de la participation des étudiants réside dans l'apprentissage de la responsabilité et l'exercice de cette responsabilité. Par conséquent, il convient de donner la possibilité aux étudiants de gérer des fonds pour structurer le débat démocratique. Actuellement, les étudiants sont invités à donner leur avis, mais cet avis est peu reconnu ou peu influent. Nous souhaitons donc qu'une réflexion soit menée sur les pouvoirs réels qui peuvent être donnés aux étudiants.

De même que les associations d'étudiants des grandes écoles gèrent des budgets importants pour financer des actions sociales et culturelles, il convient de donner un réel pouvoir de gestion aux élus étudiants des universités, ce qui permettra de développer la participation aux élections et à la vie démocratique étudiante.

Baptiste LE COZ

Etudiant Vice-Président de l'université de Bretagne Occidentale

Il est vrai que nous pouvons souhaiter élever les élections étudiantes au rang d'événement national. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que les enjeux des élections sont essentiellement locaux. Par ailleurs, les étudiants essaient de mener un maximum d'actions pendant leur mandat de deux ans et la passation des pouvoirs n'est pas facile. En outre, les étudiants peuvent eux-mêmes être déçus de leurs élus lorsque ceux-ci ne participent pas activement aux conseils, ce qui peut expliquer un désintérêt pour les élections.

Dominique DURAND - *Doyen, université René Descartes (Paris 5)*

La faible participation aux élections résulte d'une insuffisance de visibilité sur le rôle et le résultat des instances de représentation. Par ailleurs, lorsque l'aspect formel des instances prend le pas sur leur opérationnalité, les électeurs s'en détournent. Enfin, le respect de la réglementation ne suffit pas. Un Conseil ne sera efficace que si son utilité est pleinement reconnue par le Président.

TABLE RONDE

Jean-Baptiste CLEMENT - IEP de Paris

Je pense que le délabrement des conditions de vie et d'étude des étudiants a un impact négatif sur leur participation à la vie universitaire, car les étudiants qui sont confrontés à des problèmes quotidiens ne sont plus disponibles pour s'impliquer dans une action collective.

Les trois actions suivantes me semblent essentielles pour favoriser la participation aux élections étudiantes :

- la création d'un contexte favorable au moment des élections,
- le développement de nouvelles modalités d'organisation,
- la mise en œuvre d'une éthique de la démocratie étudiante.

Rassembler sur deux ou trois semaines l'ensemble des élections universitaires devrait permettre d'en faire un moment important pour le pays. L'enjeu national, relayé par des campagnes de communication à grande échelle, permettrait alors d'accroître le taux de participation.

Concernant les modalités pratiques, le remboursement des frais de campagne des listes obtenant plus de 10 % des voix me semble important, car les organisations étudiantes ont besoin de moyens. Par ailleurs, le système actuel des collèges électoraux nuit à l'égalité des étudiants et encourage le repli corporatiste. Afin de pouvoir envoyer les professions de foi aux étudiants, je propose de rallonger les délais entre le dépôt des candidatures et le jour du vote, et de faire participer les étudiants en tant que main d'œuvre à l'envoi des documents pour limiter les dépenses.

Il existe actuellement certaines mauvaises pratiques au sein des universités, qu'il convient d'éliminer. L'instrumentalisation du vote étudiant par des membres de l'administration et certains enseignants est extrêmement dommageable pour la démocratie étudiante. Par ailleurs, nous ne pouvons accepter que les candidats ne soient pas en mesure de s'adresser à l'ensemble des étudiants. Les enseignants devraient les laisser intervenir au moment des campagnes électorales et l'université devrait leur permettre d'organiser des débats.

Par ailleurs, il convient de redéfinir la place des étudiants au sein des conseils, afin d'en faire des partenaires à part entière de la communauté universitaire. Ils doivent avoir un réel pouvoir de décision sur les enjeux budgétaires et politiques de leur établissement.

Florence KUNIAN

Les étudiants attendent de leurs élus qu'ils remplissent un rôle de médiateur et qu'ils favorisent le déroulement de la vie étudiante. Par ailleurs, les universités se plaignent parfois que les élus ne siègent pas en conseil et manquent de formation pour discuter des sujets techniques. Chaque élu doit se former à la vie démocratique. Néanmoins, nous devons reconnaître aux élus la capacité d'améliorer la vie des autres étudiants et le fonctionnement de l'université dans son ensemble. Enfin, nous pouvons attendre des élus étudiants qu'ils contribuent à l'animation culturelle d'un territoire, à la résolution de problèmes sociaux et qu'ils soient des citoyens à part entière.

Tristan LAHAIS - UNEF

Les élections universitaires se déroulent sur une ou deux journées alors que la plupart des étudiants ne se rendent à l'université que deux ou trois jours par semaine, voire un seul. Par ailleurs, dès le mois de janvier, 15 % des inscrits ont abandonné l'université. Au regard de ces chiffres sur la présence des étudiants, la légitimité des élus semble plus grande que celle qui leur est accordée.

Face au déséquilibre croissant entre l'autonomie des universités et la participation des étudiants, il apparaît nécessaire d'accorder davantage de pouvoir à leurs représentants. Par ailleurs, les collèges étudiants renforcent les corporatismes et posent de graves problèmes d'inégalité. Par exemple, à l'université d'Aix-Marseille 2, 7 000 étudiants du collège Santé élisent dix-neuf représentants alors que 7 000 étudiants du collège Sciences Humaines en élisent neuf. La communauté universitaire doit se saisir de ce problème.

RT
R1



Enfin, la démocratie n'est pas toujours respectée au sein de l'enseignement supérieur. Dans un certain nombre d'universités, le droit de faire campagne est refusé aux étudiants.

Nicolas DELESQUE - AFEV

Je pense que la participation aux élections étudiantes est liée au problème plus grave de la participation des élus aux réunions des instances. Par ailleurs, il est vrai que le vote est motivé par le sentiment d'appartenance à une communauté. Or le concept de communauté universitaire a été créé par les mutuelles dans les années 1980 dans le cadre d'une démarche marketing. Le très faible taux de participation aux élections étudiantes nous interroge sur l'existence réelle de cette communauté universitaire et les caractéristiques des populations qui sont censées la composer.

Nathalie RIETH

Chargée de projet vie étudiante et citoyenneté à l'université d'Orléans

Je déplore que le vote par correspondance ne soit pas autorisé dans le cadre des élections étudiantes. Par exemple, les étudiants qui partent en stage ne peuvent pas voter, bien qu'ils le désirent.

Le LMD apportera une meilleure lisibilité des diplômes et une meilleure compréhension des systèmes universitaires. Par ailleurs, la mise en place de l'enseignant référent facilite la communication entre l'université et l'étudiant. Enfin, l'abandon sera peut-être moins fort au premier semestre car les étudiants ayant échoué aux examens pourront quand même passer au deuxième semestre.

De la salle

Les étudiants sont inscrits d'office sur les listes électorales. S'ils étaient amenés à s'inscrire eux-mêmes, la participation subie ferait place à la participation choisie. Par ailleurs, dans les années 50, les élus ne faisaient pas que siéger au sein des conseils d'administration des CROUS, ils effectuaient, par exemple, des contrôles qualité des repas. Le développement de ce type d'action pourrait favoriser l'implication des étudiants dans la vie universitaire.

Fabien BUFFETEAU - Etudiant Vice-Président de l'université de Poitiers

Le fait d'organiser les élections sur une journée unique au niveau national permettrait peut-être d'attirer les médias. Néanmoins, la communication de proximité reste essentielle. Contrairement à ce qui a été dit, je pense que le vote des élus étudiants est décisif sur un certain nombre de sujets. Ils sont notamment associés au vote des budgets. Par conséquent, la difficulté pour les élus est de jouer pleinement leur rôle au sein des instances et de faire reconnaître leur action par les autres étudiants.

Jean-Philippe BEDEZ - Université de Haute Alsace

Je pense qu'il convient de se demander si les institutions conçues en 1968, à une époque où la démocratie participative était le maître-mot, sont toujours adaptées aux étudiants et aux enseignants d'aujourd'hui.

TABLE RONDE

Président :

Alain ARCONTE

*Président de l'université des Antilles
et de la Guyane*

Rapporteur :

Florence BENOIT-ROHMER

*Présidente de l'université
Robert Schuman - Strasbourg III.*

Sont intervenus dans le cadre
de cette table ronde :

Sylvain COMPAROT

*Président de la Conférence
des Étudiants Vice-Présidents
d'Université (CEVPU)*

Sébastien COUDERT

*Président de Promotion et Défense
des Étudiants (PDE)*

Marzia FORONI

*Membre du Comité exécutif
de l'ESIB - The National Union
of Students in Europe*

François TAVERNIER

*Doctorant en sciences de l'information
et de la communication,
laboratoire CEDITEC EA 31 19,
Université Paris XII Val-de-Marne*

→ Statuts des élus

I- Problématique

Alain ARCONTE



Je suis particulièrement honoré de présider la deuxième table ronde, consacrée au statut des élus et dont Florence Benoit-Rohmer sera le rapporteur. Il semble difficile d'aborder le problème de la citoyenneté et de la représentation étudiante sans définir d'abord le statut des élus étudiants et reconnaître ensuite les conditions d'exercice de ceux-ci en vue de l'amélioration de la « démocratie appliquée à la communauté étudiante ». La charge syndicale est reconnue pour les personnels administratifs et enseignants qui bénéficient soit de décharges de services, soit d'aménagements spécifiques. Peut-être faudrait-il élargir ces bénéfices

aux représentants élus des étudiants. Un texte législatif de portée nationale devrait-il alors préciser ces statuts ?

La définition d'un corps particulier de la communauté universitaire implique une définition limitative, permettant son identification par rapport aux autres corps. Le statut particulier de l'étudiants est codifié, comme celui de chaque membre de la communauté universitaire. Il s'agirait pour l'élue étudiant d'ajouter un degré de spécificité ; les représentants étudiants doivent pouvoir se distinguer du corps étudiant. Dans ce cadre, une valorisation de l'expérience d'élue et une évaluation de la formation nécessaire à l'exercice de cette particularité doivent-elles être impulsées comme moyens de motivation ? Le statut de l'élue étudiant doit-il cadrer ces dispositifs ou les imposer ?

Parmi ces spécificités, il faut aborder le problème de l'étudiant vice-président. Nous pouvons regrouper cette problématique autour de trois axes :

- le mode de désignation,
- la place dans l'organigramme et les missions confiées au vice-président élu,
- les moyens mis en œuvre pour lui permettre d'accomplir sa mission.

Nous pourrions également évoquer l'articulation des fonctions des vice-présidents et les moyens de ne pas compromettre la réussite universitaire de l'élue. Quatre invités interviendront pour éclairer notre point de vue sur l'ensemble de ces questions et tout d'abord, Sylvain Comparot, président de la conférence des étudiants vice-présidents d'université.



2



II- Statut de l'élus étudiant

Sylvain COMPAROT

La CEVPU (Conférence des étudiants vice-présidents d'université) est un lieu de mutualisation des vice-présidents et d'expertise, elle n'est pas là pour dire ce qui doit être fait (c'est le propre des organisations représentatives). Dans ses fonctions d'expertise, elle a pour rôle de faire des états des lieux et de lancer des pistes de réflexion à destination des institutions et des organisations représentatives.

1. Collèges électoraux, rôle des élus, moyens et valorisation de l'engagement

Quatre thèmes ont émergé de l'expertise de la CEVPU. Premièrement, il s'agit de la notion de collèges électoraux, laquelle couvre deux champs : d'une part, cette notion peut être dépassée par la mise en place de collèges uniques et, d'autre part, la question de la représentation des étudiants appartenant à des petites listes. Pour la CEVPU, il appartient à chaque établissement de résoudre ces questions de manière indépendante.

Le rôle de l'élus étudiant est d'abord de participer activement au conseil de l'université, d'informer les étudiants, de les conseiller et de prendre part aux différentes commissions où il est délibéré des projets de l'université. Enfin, l'élus étudiant doit être en rapport avec les élus des différents conseils et avec l'administration, les directeurs d'UFR et, enfin, la présidence de l'université. Comment en effet un élus étudiant pourrait-il jouer un rôle de médiateur sans connaître les représentants de l'administration ?

En ce qui concerne les moyens à mettre à disposition des élus, il convient de prendre en compte, notamment, la prise en charge des frais de campagne, les autorisations d'absence. On peut en effet considérer que le rôle de l'université est important, dans la mesure où elle doit permettre à l'ensemble des élus de participer à la vie démocratique en leur apportant les moyens nécessaires. Il convient, en outre, d'assurer un certain nombre d'aménagements pédagogiques, comme des changements de groupe de TD plus faciles. Par ailleurs, il est nécessaire de faire parvenir les convocations à temps et de diffuser les informations pour préparer les dossiers. Des formations peuvent, de plus, être dispensées. L'université peut également mettre en œuvre les moyens nécessaires au rapprochement des élus étudiants avec les administrateurs. Pour ce qui concerne la question des dotations, il semblerait logique que l'université attende une participation active des élus au sein des conseils si la subvention est versée au titre de la communication étudiante. En revanche, si le fonds est attribué pour aider à la formation de l'élus, l'assiduité ne semble pas dans ce cas un élément déterminant.

Par ailleurs, la CEVPU ne se positionne pas en matière de reconnaissance et de valorisation de l'engagement des élus. Il convient de dissocier les deux termes, la reconnaissance étant l'ensemble des mesures permettant à l'ensemble des élus d'exercer leur mandat, tandis que la valorisation correspond à la validation de cet engagement dans le parcours de formation de l'étudiant.

2. L'étudiant vice-président

Enfin, la question des vice-présidences est importante. En la matière, un état des lieux a été effectué en France et des préconisations minimales ont été formulées (expertise téléchargeable sur le site www.cevpu.org). Actuellement, il existe trois types d'établissements en France : les « mauvais élèves » qui sont dépourvus de vice-présidents (ou présence d'un vice-président « pot de fleur »), des établissements dotés de vice-présidents dont le rôle est très limité et, enfin, les établissements où les vice-présidents ont un rôle à jouer, en ce qu'ils bénéficient

TABLE RONDE

R2

d'un statut et parce qu'ils participent activement à la gouvernance de l'établissement. Naturellement, la CEVPU préconise la troisième voie : des vice-présidents effectivement associés (d'une manière ou d'une autre) au bureau de l'université, bénéficiant même de moyens considérables à travers une équipe, des salles de reprographie ou la mise à disposition de bureaux...

La CEVPU a dégagé trois règles essentielles :

- Le vice-président ne peut pas être simplement nommé ; un statut est nécessaire pour que le vice-président puisse assumer ses fonctions. Il doit donc être élu.
- En outre, il faut qu'il ait en charge, à minima, les questions de vie étudiante.
- Enfin, il doit pouvoir prendre part à la politique de l'établissement.

Les progrès réalisés ces dix dernières années vont dans le sens de l'histoire : ainsi, les étudiants ne vont pas à l'université seulement pour assister aux cours, mais pour participer pleinement à la vie de cette dernière. Les universités ne pourront plus faire l'économie de l'opinion et du savoir-faire étudiants.

III- Reconnaissance de l'engagement étudiant

Sébastien COUDERT



En préambule, rappelons que Promotion et Défense des Étudiants a largement pris part aux tables rondes sur l'accompagnement social des étudiants, ouvertes par le Ministère fin 2003, suite au retrait de la Loi de Modernisation des Universités. Nous avons récemment rappelé au ministre de l'Éducation nationale que, depuis deux ans, la concertation était une réalité, mais que nous attendions aujourd'hui des réponses concrètes. Nous pouvons espérer que cette journée sera un signe donné au Ministère pour entrevoir de nouvelles avancées.

La reconnaissance de l'engagement étudiant est une nécessité parce que le rôle de conseil et d'information des élus étudiants est essentiel. Il est également important dans le domaine pédagogique, mais aussi sur le plan technique (fonctionnement de la médecine préventive par exemple), et enfin budgétaire. Toutefois, le mandat électif est destiné au service des étudiants et de l'institution, contrairement aux autres engagements étudiants, qui sont essentiellement tournés vers les étudiants, ou vers d'autres publics. Les élus enseignants et les représentants de l'administration bénéficient de dispositifs particuliers et de moyens supplémentaires, ce qui n'est pas le cas des étudiants. Pour autant, un certain nombre de textes prévoient déjà la mise en place de dispositifs particuliers pour certaines catégories d'étudiants. Notamment, via l'arrêté ministériel d'avril 2002, le conseil d'administration doit fixer les modalités d'exercice du mandat par les étudiants, en prenant en compte leurs besoins particuliers.

Les établissements doivent mettre en place un véritable statut de manière obligatoire, mais en réalité c'est loin d'être le cas. Nous pouvons imaginer qu'un texte plus complet doit être un objectif minimum à atteindre. La dispense d'assiduité partielle ou totale devrait être intégrée au statut des élus aux conseils, mais également à celui des élus des CROUS. Il est également envisageable de prévoir la possibilité, pour ces étudiants, de subir uniquement des épreuves orales, mais aussi la faculté d'emprunter des ouvrages plus aisément. Enfin, il est évident que des locaux, des accès à internet sont autant de facteurs qui facilitent la mission des élus étudiants.

En contrepartie, il faut nécessairement assujettir les élus étudiants à certaines obligations. Par exemple, des établissements ont conditionné le versement de leurs subventions à l'assiduité aux conseils. Nous sommes également convaincus que les droits des élus étudiants peuvent se généraliser, dans le cadre d'une définition globale de leurs obligations.



Enfin, pour ce qui concerne le cas particulier des étudiants assumant des fonctions de vice-président, ce qui sera également le cas des CROUS, nous estimons que le respect de l'identité de chaque établissement implique une liberté totale dans la définition des missions et aussi dans l'organisation de l'élection du vice-président. Mais nous tenons à ce que chaque établissement soit doté d'un vice-président, pour autant que cette fonction soit réelle et efficace.

Pour conclure, rappelons qu'il est nécessaire de reconnaître le statut particulier des élus étudiants, mais qu'il faut en même temps définir leurs obligations.

IV- Citoyenneté étudiante en Europe

Marzia FORONI

Je suis honorée d'avoir été invitée à participer à ce séminaire consacré à la citoyenneté et à la démocratie étudiante. D'un point de vue européen, un immense pas a été effectué par les ministres de l'Education à Prague en 2001 : ces derniers ont clairement affirmé que les étudiants étaient des membres actifs de la communauté universitaire, et étaient des partenaires compétents et constructifs.

Il existe deux niveaux d'exercice de la citoyenneté étudiante :

- la participation des étudiants au sein de l'université,
- la fonction des élus et des associations étudiantes.

Il est important de souligner que les élus étudiants, pour donner toute leur contribution et avoir la garantie de ne pas être pris en porte-à-faux dans leur fonction, doivent conserver le lien avec les étudiants qui ont voté pour eux. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être éloignés des études et qu'ils doivent faire des efforts permanents de communication auprès de la population étudiante : l'information est prépondérante pour l'engagement des étudiants.

Par ailleurs, je souhaite présenter une partie des conclusions d'un rapport qui a été réalisé par le Conseil de l'Europe sur la participation des étudiants dans la vie étudiante des universités d'Europe : il apparaît que pour 90 % des étudiants et pour 70 % des ministres et des universités, l'influence des étudiants doit croître au sein de la communauté universitaire. En outre, priorité doit être donnée aux questions budgétaires et managériales, sur lesquelles les étudiants ont le moins de prise. *A contrario*, les étudiants sont compétents concernant l'amélioration des conditions de vie universitaire et, à ce titre, ils doivent pouvoir être consultés et associés pleinement aux délibérations.

Dans cette perspective, quels sont les moyens à utiliser ?

Lorsque l'université de Bologne a été créée en l'an 1088, les étudiants rémunéraient directement les professeurs. Au cours des siècles suivants, les étudiants et leurs représentants étaient immuables, ce qui a permis le développement de réflexions à long terme, notamment sur l'ouverture de l'université. Actuellement, les conditions de la participation des étudiants à la vie universitaire ne sont plus les mêmes. Il conviendrait d'appliquer *a minima* la législation existante, de prendre des mesures apportant davantage de garanties aux élus, de définir leurs moyens matériels et d'améliorer la transparence des pratiques. En effet, les échanges entre les étudiants et les représentants de l'administration restent trop souvent informels.

Le temps que les étudiants consacrent à leurs études est souvent relativement court, ce qui exige de leur part des efforts soutenus et, finalement, ce qui nuit à la participation à la vie étudiante. En conclusion, je dirais que la vie étudiante ne peut être démocratique sans une participation active des étudiants. Il convient donc d'accroître leur niveau de responsabilités.

TABLE
RONDE

R2



V- Démocratie étudiante : un bilan théorique

François TAVERNIER

Mon intervention s'appuie sur les travaux de recherche que j'effectue pour préparer une thèse en sciences de l'information et de la communication. Mes travaux portent sur la question de la participation des étudiants à la vie universitaire. Ils s'appuient sur l'analyse des controverses au sujet de la démocratie étudiante et sur des observations effectuées dans le cadre de séances de conseils centraux d'université.

S'il existe une culture de la citoyenneté étudiante, dans quels cadres politiques cette culture s'inscrit-elle ? Il s'agit d'évoquer la politique, au sens noble du terme, dans le milieu universitaire : la mise en débat du bien commun par des acteurs aux intérêts divergents.

Si l'on analyse le discours politique des universitaires, il apparaît que l'imaginaire politique universitaire est structuré autour de deux pôles : le pôle académique et le pôle politique.

Le pôle académique se caractérise par le maintien des hiérarchies universitaires traditionnelles, qui sont fondées sur le diplôme, l'âge, le statut et la compétence technique. Dans le cadre du pôle politique, le système de référence est fondé sur l'égalité : le débat y est valorisé et les clivages peuvent y être affirmés comme en témoigne, par exemple, le placement des étudiants dans les séances de conseil. J'ai pu observer que selon les universités le collège étudiant adoptait différentes stratégies pour se placer dans la salle du conseil. Dans les universités où l'ordre académique domine, les étudiants ont tendance à s'asseoir ensemble. Dans les universités où les débats sont marqués par le politique, le placement des étudiants, comme des autres élus, se fait en fonction de la liste d'origine.

Au sein du pôle politique, la validation des opinions s'exerce moins par la compétence que par la représentativité de l'opinion défendue.

Je n'ai pas assisté à des délibérations entièrement dominées par l'un des deux ordres. Le régime délibératif universitaire est tiraillé entre ces deux pôles.

Ainsi, l'élu étudiant se trouve dans une situation de double contrainte qui est créée par une injonction contradictoire. Il doit montrer qu'il connaît son dossier, qu'il est un bon étudiant, mais dans le même temps, il doit aussi s'inscrire dans une histoire, plus ou moins mythique de la participation étudiante qui valorise la fougue et parfois la violence... Face à cet antagonisme, l'étudiant peut être dans l'incapacité de répondre et doit adopter une stratégie spécifique pour y échapper. Quantitativement, la stratégie qui prévaut est celle de l'absence et du silence. Il s'agit pour les étudiants de refuser de légitimer, par leur présence même, le système en place.

Comment l'institution peut-elle réduire ce silence ? Les deux solutions avancées par l'ensemble des acteurs universitaires (responsables universitaires et étudiants) sont la formation et l'information. La formation s'inscrit dans l'ordre académique. Elle repose sur un implicite : c'est par ignorance que les étudiants s'opposeraient. L'information répond, elle, à un impératif de consensus : l'université serait une communauté au sein de laquelle les oppositions ne seraient dues qu'à des malentendus. Il ne peut y avoir de dissensions fondées sur des divergences idéologiques ou techniques.

Dans un tel système de références, les exercices démocratiques apparaissent relativement incongrus. Ils restent bien souvent perçus et présentés comme des importations qui ne sont pas nécessairement légitimes.

Si l'on doit faire des préconisations, il me semble qu'il faut envisager la participation étudiante dans sa dimension concrète, proposer aux étudiants de s'appuyer sur l'institution plutôt que de les mettre en confrontation.

Notamment, les services de vie étudiante doivent s'appuyer sur le corps administratif.



Ils peuvent être codirigés, en tant que services communs, par le vice-président étudiant et un IATOS de rang A secondés par un conseil réunissant les élus étudiants et les responsables associatifs.

Pour ce qui concerne l'information, la démocratie repose sur l'expression du pluralisme et, à ce titre, la mise en place d'un journal étudiant dont l'indépendance doit être statutairement garantie vis-à-vis de la présidence de l'établissement et des élus étudiants.

Finalement, il me semble que cette journée doit aller dans le sens d'une intégration raisonnée des acteurs étudiants, notamment sous la forme d'un contrat, où chaque partie voit ses intérêts, même s'ils sont parfois contradictoires, formulés et reconnus, à l'instar de ce qui se pratique dans le domaine des relations entre les universités et les autorités locales ou les entreprises.

VI- Débat avec la salle

Un Intervenant

La gestion du double lien est une question intéressante. Cependant, il semble qu'il existe une stratégie alternative pour sortir du conflit : le vice-président peut s'investir pleinement dans son rôle de manière très académique, et en ce qui concerne les aspects politiques, l'étudiant militant peut faire preuve de technicité. De mon point de vue, les vice-présidents et les militants peuvent disposer d'une capacité à communiquer et à dialoguer beaucoup plus importante au sein des conseils d'université.

François TAVERNIER

J'ai travaillé aujourd'hui sur la majorité des étudiants. Mon travail porte aussi sur les interactions auxquelles les étudiants sont confrontés. En effet, ces deux types de stratégie active font partie de mes recherches et je partage pleinement votre point de vue.

Raphaël CHAMBON - UNEF

Ce débat pose problème : un certain nombre d'enseignants et de chercheurs sont aujourd'hui très représentés, contrairement aux représentants des étudiants. Ainsi, je crains que ces discussions, qui visent à améliorer le statut des élus étudiants et la qualité de leur travail dans un esprit de collaboration, ne soient limitées. Il convient de rappeler qu'aujourd'hui, l'engagement étudiant est confronté à une crise profonde. Pour ma part, j'estime que la jeunesse est moins éduquée à la démocratie dans le cadre de l'université que dans le cadre des collèges et des lycées. De ce fait, le milieu universitaire apparaît comme un facteur de désintégration. Cette question doit être abordée du point de vue technique et politique. Un étudiant est en phase de formation intellectuelle et citoyenne, et manque généralement d'expérience. Pour autant, les élus étudiants n'ont pas vocation à devenir des experts, notamment des budgets de l'université.

Finalement, nous sommes favorables à tous les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faciliter la tâche des élus étudiants, principalement dans le domaine de la formation, pour que les étudiants puissent intervenir de manière pertinente. En revanche, l'université n'est pas responsable de la formation politique, laquelle incombe aux organisations étudiantes. Il conviendrait d'instaurer une négociation annuelle obligatoire sur un thème laissé au choix des étudiants, comme l'a illustré le référendum sur le déménagement de la bibliothèque qui a été effectué à l'université de Versailles-Saint-Quentin.

Pascal LEVEL

Président de l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambresis

Je partage une partie de cette analyse. Il est clair que les étudiants n'ont pas à se battre pour participer aux conseils d'université, dans la mesure où les débats

TABLE RONDE R2

n'y ont que peu d'intérêt. Par exemple, 90 % des dépenses votées au budget sont des dépenses obligatoires, ce que les étudiants comprennent rapidement. Actuellement, nos seules perspectives se résument à l'anticipation des hausses de dépenses de chauffage ! Ainsi, cela nous ramène au débat sur la plus grande autonomie des universités. L'intégration d'un débat plus politique dans les conseils me paraît indispensable.

De même, les efforts de formation de la part de l'université sont essentiels. Pour autant, l'université doit former techniquement, c'est-à-dire former les étudiants au rôle des différentes instances et au fonctionnement général d'un établissement universitaire. Ces formations techniques doivent être articulées avec une formation politique. Enfin, pour ce qui concerne l'information des étudiants et si nous optons pour des systèmes majoritaires, il conviendrait de définir une majorité pour décider de la ligne éditoriale à conduire. Plus généralement, les étudiants doivent, à mon sens, organiser le débat pour inciter les étudiants qui font partie de l'opposition à lutter pour conquérir la majorité.

Une intervenante

Les étudiants qui ne sont pas élus sont peu consultés et informés, d'une manière générale. De ce fait, un travail important devrait être effectué en ce domaine. Nous devons insister sur le fait que l'engagement des étudiants est utile, malgré les difficultés de la vie étudiante, au niveau familial ou matériel.

Christophe PERRON - Promotion et Défense des Étudiants

Il existe de fortes disparités d'une université à l'autre s'agissant de l'engagement étudiant. Aujourd'hui, une nouvelle problématique se pose : souvent, les élus étudiants réagissent par le silence, inversement, d'autres font preuve d'une fougue excessive, ce qui n'incite pas l'administration à écouter leur discours. En outre, la notion de double formation de l' élu étudiant n'a pas été évoquée. Il ne faut pas occulter que les quatre organisations représentatives sont avant tout des centres de formation ; leur rôle est d'apporter toute la technicité nécessaire aux représentants des étudiants.

Sylvain DUBEAU - Étudiant Vice-Président de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3

Le manque d'intérêt des étudiants à la participation aux conseils me semble dû au manque d'informations lors des réunions de rentrée universitaire. Aussi très peu d'étudiants connaissent-ils le sens du sigle UFR. Ces carences d'information sont révélatrices de réels problèmes.

Par ailleurs, bien que le budget de l'université illustre souvent des choix politiques, trop peu d'étudiants sont formés aux questions budgétaires.

Fanélie CARREY-CONTE - LMDE

En tant qu'élue étudiante à la LMDE, membre du Bureau national, je souhaite évoquer le rôle des élus étudiants dans les universités. De nombreux intervenants ont insisté sur la crise de la démocratie au sein de l'université. À mes yeux, cette crise est liée au fait que les pouvoirs des élus étudiants sont trop limités. En d'autres termes, l'absence de marge de manœuvre remet en cause le fondement même de la démocratie dans le milieu universitaire. Comment faire en sorte que les étudiants soient pleinement responsables ?

Certains étudiants siègent au conseil d'administration de la LMDE, dont le budget s'élève à 42 millions d'euros et qui gère plus de 500 salariés. À mon sens, l'administration doit faire davantage confiance aux élus, ces derniers étant réellement motivés par une participation active à la vie étudiante.

Enfin, il faut aborder la question du statut de l' élu non seulement sous l'angle individuel, mais aussi sous l'angle de la valorisation de son travail. Or aujourd'hui, il est plus facile de valoriser une expérience de mandat universitaire dans le secteur privé que dans le secteur public. Ainsi, la valorisation des mandats au sein d'instances universitaires doit également être prise en compte.

RT R2

Alain ARCONTE

Le problème de la valorisation sera évoqué dans le cadre des tables rondes de cet après-midi.

Jean-Marie RIGAUD - Université Paul Sabatier - Toulouse 3

Combien d'établissements d'enseignement supérieur sont-ils dotés d'un vice-président étudiant et combien appartiennent-ils à la troisième catégorie ?

Sylvain COMPAROT

En 2004, 79 universités disposaient d'une vice-présidence, un nombre minoritaire d'entre elles ayant mis des moyens conséquents à la disposition des vice-présidents pour leur permettre de mener à bien leur mission. Ainsi, la majorité des établissements universitaires appartient à la deuxième catégorie.

Richard LIOGER - Président de l'université de Metz

Il me semble que le critère de l'âge, évoqué par François Tavernier, ne me paraît plus très juste : certains professeurs d'université sont en effet âgés de 30 ans. De plus, les présidents des universités françaises ont tendance à rajeunir : on peut y voir une tendance à la professionnalisation de la fonction de président d'université. Je constate à ce sujet que ce phénomène a des incidences sur la position même de la Conférence des Présidents d'Université.

Par ailleurs, l'exposé de François Tavernier gagnerait à être davantage teinté de sociologie politique : les rapports de force, à condition qu'ils soient encadrés sur le plan institutionnel, sont positifs et font vivre l'institution. Certes, nos points de vue sont parfois divergents, mais ces divergences font progresser l'institution. Je suis donc convaincu du bien-fondé du rapport de forces.

Pour autant, le problème principal réside, de mon point de vue, dans le manque d'autonomie des universités. Celles-ci doivent bénéficier de réelles capacités de pilotage, à défaut de quoi les conseils resteront de simples chambres d'enregistrement. La politisation des débats me paraît incontournable et les organisations syndicales doivent se joindre à notre requête.

Enfin, je souhaite faire passer le message selon lequel nous faisons confiance aux étudiants. Toutefois, ces derniers ne font pas suffisamment de feedback aux étudiants pour leur rendre compte de leurs actions. A présent, il convient de lever cet obstacle.

Florence BENOIT-ROHMER

Une question intéressante concerne le statut du vice-président. Celui-ci se trouve dans une situation délicate lorsqu'il appartient à la catégorie 3 : il convient de trouver un équilibre, parce que si l'étudiant vice-président s'implique dans la gouvernance, il risque de se couper totalement de la « base étudiante ». Comment pouvons-nous résoudre ce paradoxe ?

Sylvain COMPAROT

En tant que vice-président de l'université de Bourgogne, j'ai participé à la mise en place d'une vice-présidence déléguée et non représentative. Dans mes fonctions de vice-président, je reçois délégation de la vie étudiante au sein de l'université.

Je suis entièrement d'accord sur le fait que les conseils d'université ne sont pas suffisamment autonomes. L'université de Bourgogne a mis en place une ligne « grands projets » qui permet aux étudiants de faire de la politique en milieu universitaire. Notamment, nous avons mis en place des ascenseurs accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour un budget de l'ordre de 800 000 euros.

François TAVERNIER

En réponse à monsieur Lioger, ma proposition aujourd'hui vise à trouver des solutions pour que les représentants des étudiants aient les moyens d'agir. S'agissant de la formation, le corpus de la sociologie politique met justement en avant l'ingénierie participative au sein, par exemple, des conseils de jeunesse, des conseils citoyens *via* notamment un apprentissage de la prise de parole.

TABLE RONDE

R2

Sébastien COUDERT

Il convient de ne pas être alarmiste au sujet de l'engagement étudiant en France. Certes, la situation n'est pas idéale et la démocratie peut encore progresser. Par ailleurs, nous constatons des problèmes similaires en ce qui concerne la représentation du corps enseignant. Aujourd'hui, il me semble que les postes de vice-président se développent et que leur avis est mieux pris en compte. Ainsi, les progrès sont sensibles en termes de démocratie étudiante et je vous demanderai de cesser d'être « catastrophistes ».

Marzia FORONI

L'autonomie des universités est une question importante en France. Toutefois, une plus grande autonomie des universités n'est pas une panacée, dans la mesure où de nombreux établissements européens, gérés de manière autonome, sont dépourvus de représentants étudiants. L'autonomie est un avantage, mais elle doit être appliquée dans certaines limites.

Franck MELET - Université Rennes 2 - Haute Bretagne

La marche vers l'autonomie des universités dissimule un accroissement du fossé entre le statut de l'élève étudiant et celui des membres de la direction des universités, qui deviendront de plus en plus techniciens.

Le débat a surtout été centré sur les conseils centraux des universités, et a occulté les autres commissions, ainsi que la participation à la vie des diplômés, comme l'évaluation des enseignements. Il conviendrait de rendre la parole aux étudiants, ce qui créerait une réelle dynamique au sein du milieu étudiant.

Un représentant étudiant du CNOUS

Un statut du vice-président se met actuellement en place au sein des CROUS et il serait intéressant de recueillir leur point de vue sur le thème de l'engagement étudiant. Quoi qu'il en soit, la définition d'une règle nationale concernant le statut de l'élève étudiant est primordiale et cette mesure doit être soutenue par la CPU, les demandes des étudiants étant très fortes.

Par ailleurs, les enseignants doivent considérer les étudiants comme des interlocuteurs privilégiés, des acteurs du débat politique. Parfois, il est interdit aux étudiants d'intervenir dans certaines universités et de distribuer des tracts. Nous essayons de rendre compte de nos mandats, mais il faut que les moyens qui sont mis à notre disposition soient à la hauteur des enjeux.

Sylvain COMPAROT

Pour répondre à Florence Benoit-Rohmer, je souhaite rappeler que les vice-présidents doivent gérer une lourde charge de travail, à côté de leurs études. Je crois qu'il est nécessaire d'inclure au statut des élus la possibilité pour eux de s'entourer d'une équipe. En effet, les vice-présidents assument non seulement leur fonction, mais aussi des tâches annexes, comme l'assistance aux étudiants étrangers dans la perspective de trouver un logement.

François TAVERNIER

Pour conclure, je citerai Edgar Faure qui, en 1968, devant l'Assemblée nationale, avait expliqué l'absence de décision sur l'autonomie des universités par le fait que nul n'avait jusqu'alors songé à mettre en place la participation :

*« Sommes-nous toujours assez conscients du lien très vigoureux qui unit l'autonomie et la participation ? La preuve en est sous nos yeux : on n'a jamais pu tenter l'autonomie. Pourquoi ? Parce que justement, on n'avait pas pensé à la participation. L'autonomie, si elle avait été confiée uniquement aux grands professeurs, quel que fût leur mérite, eût présenté un trop grand danger de corporatisme, de patrimonialité, de féodalisation. » **

* Faure Edgar - 1969

« Philosophie d'une réforme » P. 95
Paris - Plon

TABLE RONDE

Président :
Gérard MARY
*Président de l'université
de Reims-Champagne-Ardenne*

Rapporteur :
Pierre LUNEL
*Président de l'université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis*

Sont intervenus dans le cadre
de cette table ronde :

Nadia BELLAOUI
Déléguée générale d'Animafac

Guillaume HOUZEL
*Président du conseil
de l'Observatoire national de la Vie
Etudiante (OVE)*

Dominique THIERRY
Vice-Président de France Bénévolat

→ Engagement étudiant

I- Problématique

Gérard MARY



Jean-Luc Nahel ayant été retenu au sein de son université, j'ai accepté d'assurer la présidence de cette table ronde. Il serait intéressant de faire un panorama de l'engagement bénévole et de répondre à la question suivante : cet engagement peut-il et doit-il être reconnu par les établissements ?

En outre, s'agit-il de reconnaître et de valider l'engagement étudiant en tant que manifestation de la volonté de l'étudiant de faire des activités de bénévolat ? Ou s'agit-il de valider l'acquisition de compétences dans le cadre de cet engagement ? Cette dernière question est d'autant plus actuelle que l'harmonisation du cadre universitaire européen ouvre un espace de liberté plus important.

II- Panorama de l'engagement bénévole

Guillaume HOUZEL

Je présenterai un panorama de l'engagement bénévole étudiant d'une manière très synthétique. En préalable, il convient de prendre en compte la relative nouveauté, en France, des préoccupations pour la vie étudiante. Ainsi l'Observatoire national de la vie étudiante a été fondé en 1989, bien plus tard que ses équivalents dans des pays voisins. En fait, la tradition de l'université française est longtemps restée centrée sur la recherche et la certification des connaissances, mésestimant les sujets liés à la vie quotidienne de l'étudiant. Une nette évolution s'observe, mais elle est récente. Avec elle croît particulièrement l'intérêt pour les engagements étudiants.



Paris, le 23 septembre 2005

TABLE RONDE

R3

Je crois utile d'évoquer rapidement l'histoire de ce qu'on a coutume d'appeler le mouvement étudiant, qui a, au cours du siècle, présenté deux facettes principales.

D'abord les actions corporatives, articulées autour de l'administration, qui lui déléguait certaines activités, comme la gestion des cours photocopiés ou l'organisation de moments festifs et intégrateurs. Mais aussi, surtout après la seconde guerre mondiale, les engagements politico-syndicaux, particulièrement dynamiques et visibles durant la guerre d'Algérie, puis pendant la crise de mai 1968.

La phase actuelle est différente. D'abord le contexte social et politique a beaucoup changé, à travers toute la société. L'individu s'est affirmé, la conscience et l'organisation de classe se sont étioilées, les attentes démocratiques ont évolué. Les formes d'organisation ont évolué, les créations d'associations se sont multipliées. On compte en France près de 12 millions de bénévoles, dont un tiers d'intervenants réguliers. Mais ce foisonnement de participations hétérogènes s'accompagne d'une vraie difficulté à construire des liens politiques.

Les jeunes et les étudiants sont au cœur de ces tensions. C'est parmi les étudiants que la proportion de bénévoles a particulièrement crû au cours des années 90, sans pour autant que disparaisse la distance entre eux et les institutions, voire la sphère publique dans son ensemble. On peut parler non d'une crise de l'engagement, mais de mutations et de rééquilibrage parmi les diverses manières de s'engager.

La demande sociale a elle aussi évolué. Par exemple, les effectifs d'étudiants étrangers ont quasiment doublé au cours des dernières années. Les associations étudiantes sont invitées à répondre à certains de leurs besoins.

La demande institutionnelle change également. Les limites du cours magistral sont questionnées. Le recours à la pratique et à l'expérimentation est davantage mis en valeur. La vie associative est alors encouragée comme un vecteur nouveau de formation.

Ce nouveau contexte fait émerger un nouveau paysage des engagements étudiants, que j'ai tenté de présenter en rédigeant voici trois ans un rapport commandé par les ministres de l'Éducation nationale et des affaires sociales.

J'y distinguais trois figures, illustrant trois manières de s'engager. D'abord, les traditionnels « représentants », par exemple les élus étudiants, qui s'intéressent à porter une parole collective, à participer à la gestion d'une institution publique, comme une université, voire associative. Ensuite les « intervenants », qui rejoignent un dispositif préexistant pour se rendre utiles, mais sans tenir particulièrement à le faire évoluer. On les retrouve aussi bien au Génépi qu'aux Restaurants du cœur. Enfin, les « entreprenants » souhaitant, en équipe, conduire à bien une initiative qu'ils définissent eux-mêmes. La plupart des animateurs d'associations étudiantes « à projet » sont à ranger dans cette catégorie.

Si la plupart des acteurs et des observateurs s'accordent à apprécier tout l'intérêt de ces engagements - démocratique, solidaire, pédagogique, etc. -, leur développement se heurte à des difficultés réelles. L'accès aux associations instituées, comme le Secours Populaire, est d'autant moins facile pour les jeunes que leurs aspirations percutent des traditions très établies et sensiblement contradictoires. Au souhait d'une contractualisation personnalisée, prenant en compte l'épanouissement individuel, s'oppose un héritage fondé sur l'affiliation au collectif.

Sur un autre plan, il faut reconnaître que la jeunesse n'est pas au cœur des préoccupations des décideurs français. L'évolution positive au sein du milieu universitaire, dont je parlais tout à l'heure, n'est pas encore suffisante. Il importe de la conforter et de faciliter son rayonnement à travers l'ensemble de la société.

RT
3

III- L'engagement étudiant dans le bénévolat associatif

Dominique THIERRY

Contrairement à des idées reçues, le taux d'engagement dans le bénévolat associatif est à peu près équivalent dans toutes les tranches d'âges. Cette forme d'engagement citoyen n'est donc pas l'apanage des retraités, qui y trouveraient ainsi un moyen de s'occuper. Les jeunes - donc les étudiants - sous des formes qui leur sont propres, sont aussi généreux de leur temps que les autres catégories sociales ; cela contredit les discours à la mode sur l'égoïsme et la montée de l'individualisme ambiants. Il semblerait même que le bénévolat augmente chez les étudiants, alors qu'il reste globalement stable pour l'ensemble des Français.

Doit-on se contenter de cette situation « naturelle », globalement réconfortante ? Quels sont les enjeux de cet engagement étudiant ? Y a-t-il des spécificités et des conditions particulières à ce développement ?

1. Enjeux du développement de l'engagement étudiant

a. Un enjeu pour la vie étudiante et la solidarité au sein de la communauté étudiante

Trop de préjugés empêchent encore la compréhension des engagements des jeunes et des étudiants. Contrairement à des idées acquises, la vie associative est extrêmement développée dans les milieux étudiants et y assure des fonctions irremplaçables de lien social, d'intégration et de solidarité, malgré les risques toujours présents de communautarisme. Comme pour les autres catégories sociales ou d'âges, ainsi que l'indique de façon très pertinente un rapport de Guillaume Houzel, on passe d'un engagement militant à un engagement plus contractuel, où l'étudiant engagé privilégie d'abord l'action et son résultat lisible, avant la cause et le projet associatif.

b. Un enjeu pédagogique

Encore trop souvent perçu comme présentant le risque de « distraire des apprentissages fondamentaux », l'engagement des étudiants dans la vie associative et dans la solidarité commence à être perçu par certains responsables pédagogiques comme un élément fondamental de la formation : montage et animation de projets, travail d'équipe, résolution de problèmes, prise de parole, culture du résultat... Evidemment, ces apprentissages correspondent à des compétences indispensables dans toutes les situations professionnelles. Seule la vision ringarde de nos approches pédagogiques françaises, académiques et déductives, empêche une accélération de cette plus grande intégration entre engagements et pédagogie. Heureusement, on peut déceler des évolutions et des expériences intéressantes dans plusieurs universités (Evry, Lyon...) ou comme celle que France Bénévolat lance avec l'Ecole des Mines de Paris, au sein du dispositif « L'esprit d'entreprendre »[®], qui permet à des étudiants de développer des projets d'intérêt général en partenariat avec des associations instituées.

Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la mise en place « d'unités d'enseignement » (UE) spécifiques sur la vie associative sont évidemment des moteurs de cette évolution très positive

c. Un enjeu d'éducation à la citoyenneté

Le Canada constitue à cet égard une référence de choix ; les élèves y sont incités, parfois de façon obligatoire, à prendre un engagement associatif au sein du « Programme d'action communautaire ».

TABLE RONDE R3

Cet engagement fait partie du processus éducatif normal, au même titre que les apprentissages plus classiques. Les Canadiens ont en effet découvert qu'il y a bien des processus éducatifs précoces qui ensuite vont jouer tout au long de la vie, d'où l'enjeu très important que représentent à la fois le développement de la vie associative chez les jeunes et l'intégration de jeunes dans les associations « dites d'adultes » ou plus instituées.

En France, on peut espérer que la future loi sur le « Volontariat Associatif », par la simplification et la sécurisation juridique de la situation des volontaires, va fortement inciter à cet engagement pour une durée limitée, en particulier à la sortie des études avant d'entrer dans la vie professionnelle. On peut ainsi espérer que se réamorcerait le principe d'un Service Civil, permettant aux jeunes un engagement au service de la Société et un apprentissage « du vivre ensemble dans la différence ».

2. Spécificités de l'engagement étudiant

a. Des rythmes spécifiques

Il est évident que les étudiants qui acceptent de s'engager dans la vie associative le font selon les rythmes universitaires : plutôt d'octobre à avril, éventuellement un peu l'été, pour le bénévolat ; plutôt en fin d'études, ou au moins en fin de cycle, pour le volontariat. Vouloir et accepter des étudiants dans une association, c'est à l'évidence tenir compte de ces rythmes et trouver des activités compatibles avec ceux-ci.

b. Des investissements par nature temporaire

La vie étudiante est par définition temporaire, ou du moins on peut l'espérer ! Derrière ce truisme, c'est accepter que des personnes s'investissent au plus pour quelques années et penser correctement la suite, les biseaux, les transmissions d'expérience. En entreprise, on qualifierait ces processus de gestion prévisionnelle des ressources humaines. A l'évidence, des projets sont plus adaptés que des fonctions permanentes ; cela nécessite que l'association sache travailler par projets, les identifie, en formule collectivement les cahiers des charges et en délègue les responsabilités de mise en œuvre... tous exercices extrêmement profitables, mais pas nécessairement dans les pratiques associatives au quotidien !

c. Le droit à l'autonomie et à la responsabilité

Intégrer des jeunes dans une association ne doit pas être considéré comme l'apport de forces supplétives non payées. Le risque d'instrumentalisation est évident. Les jeunes doivent y être reconnus dans leur spécificité, avec leurs visions, leurs analyses et leurs modes d'action. En particulier, il est tout à fait essentiel de leur délèguer des responsabilités, d'où tout l'intérêt de l'approche par projets déjà évoquée.

Par ailleurs, et ceci est une évidence, des étudiants peuvent apporter des compétences nouvelles peu développées dans l'association : maîtrise de l'informatique et d'internet, montage de manifestations, développement de réseaux externes, rédaction de documents...

3. Intégrer des jeunes, un défi et une opportunité pour les associations « instituées »

La quasi-totalité des associations déplore la difficulté du renouvellement de leurs bénévoles et de leurs responsables, et développe un discours sur la nécessité « du sang neuf ». Attirer et intégrer des jeunes nécessite, le plus souvent au préalable, un solide examen ou réexamen du fonctionnement de l'association :

- les jeunes, comme les femmes, se situent prioritairement dans une logique de responsabilité et d'efficacité ; ils sont donc allergiques à des fonctionnements institutionnels qui leur apparaissent comme des débats de notables ;

RT R3



- dans un certain nombre de cas, il vaut mieux penser des projets portés par des jeunes et parrainés par des anciens qu'une intégration classique dans les activités courantes de l'association.

Enfin, associer des jeunes et des plus anciens constitue une formidable opportunité pour redécouvrir ce qui a été totalement perdu dans les autres sphères de la Société, en particulier dans l'Entreprise, à savoir la coopération intergénérationnelle et la complémentarité des compétences.

IV- Encourager les initiatives des associations étudiantes

Nadia BELLAOUI

1. Associations : piliers de la démocratie étudiante

Les associations ne sont-elles pas les acteurs indispensables de la culture démocratique ? Les associations étudiantes plaisent particulièrement aux étudiants, parce qu'ils y trouvent la possibilité d'agir sans *a priori*, dans une structure où ils peuvent mesurer directement l'impact de leurs actions. De plus, les associations sont d'utilité sociale, quelle que soit leur vocation.

Pour nous, la démocratie repose sur trois grands piliers : les partis politiques, les syndicats et les associations, qui agissent en interaction. En fait, par association étudiante, il faut entendre les associations menant des projets de solidarité, de protection de l'environnement, et à vocation culturelle, notamment.

Toutefois, les campus universitaires ne sont pas suffisamment des lieux épanouissants : la Mutuelle des étudiants a réalisé une enquête sur le mal-être étudiant, lequel est néfaste pour la réussite de la vie universitaire. Dans ce contexte, la vie associative pourrait être un espace de dialogue et de partenariat entre les étudiants et les enseignants. En outre, les associations peuvent être un lieu d'acquisition de compétences : elles sont des mini-laboratoires où l'esprit d'entreprendre peut être développé, ce dont ont conscience les recruteurs. Les associations sont aussi des acteurs du développement local, comme les associations culturelles qui entretiennent un lien entre les universités et certains quartiers urbains en difficulté.

De même, l'université s'intéresse aux associations en tant qu'objet de recherches, du fait de son rôle social important, bien que celui-ci reste méconnu par la tradition républicaine. Enfin, les étudiants s'engagent davantage dans la vie associative étudiante parce qu'ils sont plus incités à le faire.

Cela étant dit, en prescrivant les formes d'engagement, l'université risque de créer des hiérarchies entre les différentes formes d'engagement, voire de favoriser l'émergence d'un modèle unique de l'engagement. Nous risquerions ainsi de passer à côté d'une large partie de la vie étudiante. Par ailleurs, il ne s'agit ni de rendre le bénévolat trop infantilisant ni de faire des associations des instruments. Enfin, est souvent évoqué le risque de voir apparaître des passagers clandestins au sein des associations. Toutefois, ce risque ne nous paraît pas important : il suffit de faire confiance aux responsables des associations pour se débarrasser des « parasites ».

2. Favoriser l'engagement bénévole par la reconnaissance

Les universités ont mis en place des bureaux de la vie étudiante, dont l'action est très efficace, mais qui n'existent pas partout. Il conviendrait notamment de définir une mission dédiée au conseil et à l'appui des étudiants.

TABLE RONDE R3

En outre, il faudrait donner davantage de moyens matériels aux associations, comme l'utilisation de locaux associatifs au sein de l'université le soir et les week-ends par exemple, investir dans les associations d'étudiants qui sont de véritables acteurs de l'université, *via* une politique de communication (affichage, journaux étudiants et autres médias...).

En outre, l'engagement étudiant dans des actions bénévoles n'est pas dépourvu d'intérêt pédagogique. Or, actuellement, la part civique d'une association n'est pas évaluée. De notre point de vue, l'institution ne doit pas chercher à évaluer la qualité de l'engagement civique, et il n'est pas nécessaire de rechercher un rapport direct entre la vie associative et les études poursuivies par les étudiants. *A contrario*, les étudiants doivent pouvoir s'investir dans les domaines qu'ils souhaitent. Par ailleurs, le rôle des universités n'est pas de récompenser les types d'engagement, mais de reconnaître les compétences acquises dans le cadre de la vie associative. L'évaluation de l'engagement étudiant peut être effectuée par le biais de la validation d'unités d'études. En ce qui concerne l'offre pédagogique, il me semble qu'un seul semestre suffit à former les étudiants. De plus, de nombreux étudiants soulignent l'intérêt d'une épreuve orale, au-delà des travaux écrits.

Enfin, les échanges effectués dans le cadre de la CPU doivent introduire l'idée d'une large consultation des étudiants sur l'engagement dans la vie associative. J'estime que si les conditions de la participation sont discutées en amont, celle-ci seront moins remises en question par les étudiants.

V- Débat avec la salle

Gérard MARY

La validation doit, de mon point de vue, respecter la liberté individuelle de l'étudiant en ce sens qu'elle ne peut lui être imposée s'il ne la souhaite pas. Elle doit, en outre, être effectuée sous l'autorité pédagogique de l'établissement, ce qui implique la responsabilité d'un universitaire dans le processus de validation, afin d'offrir des conditions équitables pour tous les types d'engagement pouvant être validés.

Un représentant de la FAGE

Les domaines d'intervention des bénévoles étudiants sont très vastes, mais il convient de ne pas négliger la représentation étudiante.

La reconnaissance de l'engagement ne doit pas donner lieu à des dérapages : l'engagement ne doit pas être récompensé en soi, contrairement aux compétences acquises dans le cadre de cet engagement. Aussi, pourquoi ne pas inscrire la vie associative dans le parcours professionnel de l'étudiant ?

Fabien BUFFETEAU - *Vice-Président de l'université de Poitiers*

Les notions du bénévolat étudiant et de reconnaissance de cet engagement ont été justement formulées par Nadia Bellaoui. Il faut véritablement parler en ce domaine de validation de l'expérience acquise. J'ai récemment découvert au sein de l'université de Poitiers une structure appelée le Safire, dont l'objectif est de valider les acquis d'expérience des élus et d'aider d'anciens étudiants à créer leur entreprise. Or le monde professionnel recherche souvent des profils qui ont acquis de l'expérience en dehors du cadre universitaire.

En quelque sorte, l'étudiant devrait se constituer un book de compétences, mettre celles-ci en exergue et structurer ainsi son profil.

Fabrice CHAMBON - *UNEF*

L'enquête citée par Nadia Bellaoui a mis l'accent sur un certain mal-être des étudiants, qui ont le sentiment de ne pas être pris en compte. Dans un tel contexte, la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative est fondamentale.



Or nous regrettons l'absence d'unanimité sur la dotation des moyens nécessaires à la montée en puissance du bénévolat en milieu universitaire.

Il faut définir un véritable statut, prêter une attention accrue aux systèmes de validation des acquis de l'expérience associative. Pour autant, cette démarche me paraît risquée : certains types d'engagements pourraient être privilégiés par rapport à d'autres. A mon sens, la validation de l'expérience acquise ne représente pas le meilleur moyen de favoriser l'engagement du bénévolat.

François TAVERNIER

De nombreux intervenants ont souligné les bonnes volontés dans le milieu universitaire et la forte implication de ses représentants. Toutefois, je regrette l'absence des directeurs de cabinet des présidents d'université, qui ne sont manifestement pas convaincus de l'intérêt d'une participation accrue des étudiants à la vie universitaire et étudiante.

Pour les étudiants, les critères de choix d'une université sont notamment un cadre de vie favorable et la qualité des enseignements fournis par l'université. Il n'est pas certain que nous puissions attirer les étudiants étrangers et même les étudiants d'autres régions uniquement grâce à la faiblesse des droits d'inscription.

De la salle

D'après certains intervenants, les étudiants font une distinction entre activité associative et vie étudiante. Cela n'est pas tout à fait exact, dans la mesure où la mise en place de dispositifs de valorisation des engagements se traduit souvent par une recrudescence de dossiers où le clivage entre les intérêts personnels et les engagements bénévoles n'est pas suffisamment clair, ce qui nous conduit à rejeter ces projets. Pour autant, les étudiants s'engageraient moins sans une telle dynamique.

Une représentante de la vice-présidence de l'université Claude Bernard - Lyon I

Dans le domaine de la santé, nous avons mené une expérience avec une dizaine d'étudiants, qui a été discutée avec les membres du conseil de l'université et du conseil d'administration. Il s'agissait de mettre en place la reconnaissance de l'activité d'élu, d'animateur d'association, mais aussi de militant associatif et de porteur de projet personnel. Notamment, certains étudiants ont demandé la validation de projets humanitaires. Ces projets sont encadrés par un maître de conférences, qui intervient en tant que référent. Le projet fait ensuite l'objet d'un suivi par le responsable de l'unité d'études et par un deuxième enseignant. En juin, nous avons assisté aux premières présentations orales, en vue de l'attribution des crédits.

Cette démarche a été structurée et certains de ses aspects peuvent être retenus, ne serait-ce que compte tenu de la taille de l'établissement concerné et de la nature des projets sélectionnés. Dans tous les cas, les projets retenus doivent avoir un lien avec l'université.

Guillaume HOUZEL

Les universités peuvent proposer des unités d'enseignement transversales allant de la méthodologie de projet aux notions juridiques, afin de donner des repères sur la vie associative. En effet, l'université n'a aucune difficulté en termes d'évaluation. Pour populariser l'engagement associatif, il faut apporter des outils aux étudiants afin que ceux-ci développent des compétences dans la conduite de projets associatifs.

Ensuite, toute l'attention des établissements universitaires se porte sur la stabilisation des effectifs. Depuis plusieurs années, les effectifs se sont effectivement stabilisés à 2,2 millions, mais, aujourd'hui, les filières scientifiques doivent enrayer la baisse du nombre d'inscriptions, en prenant garde aux conditions d'accueil des étudiants. En ce qui concerne les « passagers clandestins », auxquels il a été fait allusion, il me paraît important que les universités privilégient les projets relatifs aux territoires environnants. Le rôle d'acteur de développement local des universités ne doit pas être négligé.

TABLE RONDE

R3

Il s'agit de parier sur la créativité de la vie associative, par exemple en mettant en place un jury qui soit capable de discerner un niveau d'exigences.

Dominique THIERRY

Le débat sur l'engagement étudiant n'aurait pas pu avoir lieu au milieu des années 90. En effet, l'engagement dans la vie associative relève tant de la sphère privée que de la sphère publique. Un débat similaire pourrait avoir lieu dans les entreprises, qui constituent un milieu davantage déconnecté de la vie associative que le monde universitaire.

De plus, la récente évolution législative de la validation des acquis qui permet, outre la prise en compte des acquis professionnels (VAP), celle des acquis de l'expérience (VAE), est importante : elle accroît le champ de la reconnaissance des compétences au-delà de celles qui sont produites par les cours magistraux. Il est en effet possible d'apprendre autrement que d'une manière académique.

Raphaël CHAMBON - UNEF

Le thème de l'engagement ne doit pas être limité aux étudiants engagés. Il faut prendre en compte aussi l'investissement des étudiants qui cumulent une vie active, des cours à l'université et parfois des difficultés sociales, ce qui est d'autant plus difficile que certaines universités ne sont pas accueillantes. Or les associations en milieu étudiant ne paraissent pas toujours aussi ouvertes aux étudiants qui ne sont pas engagés. Les universités grenobloises développent un projet d'espace « vie étudiante » qui se veut ouvert à l'ensemble des étudiants. Cela permet aux non initiés de prendre des premiers contacts avec le monde associatif.

Par ailleurs, il est très difficile de trouver des locaux dans de nombreuses universités, à défaut desquels l'engagement peut devenir un véritable parcours du combattant. Ces détails qui gênent le quotidien rendent plus difficile l'exercice d'une vie associative et il est nécessaire de prendre la réelle mesure de ce phénomène.

Agnès BATHIANY - Université d'Evry

Je suis chargée de mission « appui au développement de la vie associative et de l'engagement associatif des citoyens et étudiants ». A ce titre, je livrerai trois éléments de réflexion sur la dynamisation de la communauté universitaire.

Nous avons réalisé un diagnostic pour sélectionner les projets portés par les étudiants, dans le cadre d'une commission composée d'enseignants membres du CEVU. Nous avons alors constaté un déficit de l'engagement associatif et un turn-over très important au sein des associations, si bien que nous avons travaillé sur la pérennisation des projets associatifs. Nous avons également travaillé sur la promotion de l'engagement et sur la représentation des étudiants. Par ailleurs, la question de la reconnaissance de l'engagement a été prise en compte : il s'agit de valoriser ce qui a été fait et de valider les acquis par l'expérience associative en créant deux unités d'études spécifiques sur l'engagement citoyen et associatif, d'une part, et sur la présentation de l'université dans un contexte institutionnel, d'autre part. Dans ce cadre, un enseignant-chercheur est chargé du suivi et de l'évaluation.

Finalement, une quinzaine d'enseignants se sont mobilisés sur ce travail et ce dispositif est accessible aux porteurs de projet de Licence et de Master.

De la salle

Il est temps de mettre un terme au climat de sinistrose qui règne depuis un certain temps et je tiens à féliciter les différents intervenants pour leur optimisme. Dans un certain nombre d'universités, le nombre de services d'étudiants est significatif et illustre un regain d'intérêt pour la vie étudiante. Pour autant, je ne suis pas convaincue que la situation soit parfaite, pour trois raisons.

Premièrement, en ce qui concerne les actions à mettre en place, il n'existe pas de subventions de fonctionnement des associations, même si certaines universités ont la faculté de passer des conventions avec les associations.

RT R3

Deuxièmement, il est regrettable que les locaux universitaires construits dans les années 60 et 70 n'aient pas pris en compte les besoins des associations. Notamment, il faut que les associations d'étudiants non représentatives disposent de locaux.

Troisièmement, il est nécessaire de mieux former les étudiants à la méthodologie de projet et à la gestion des budgets, notamment. Ainsi, j'ai été satisfaite des propos de Guillaume Houzel, l'aide la plus importante qui peut être apportée étant à mes yeux la formation universitaire.

Par ailleurs, il me semble intéressant de noter que la vie étudiante entretient des liens étroits avec de nombreux partenaires locaux. Notamment, les villes et les CROUS sont de plus en plus intéressés par la vie étudiante, et les étudiants doivent souvent rencontrer plus de dix financeurs différents pour bénéficier de subventions ! Enfin, les organisations représentatives et les associations ne sont pas suffisamment mises en relation : les associations ne connaissent pas le fonctionnement des conseils et les organisations représentatives ne sont pas à même de faire connaître le dynamisme du milieu associatif. De ce point de vue, il y a un travail de liaison à effectuer, tout en respectant la place et le rôle de chacun.

De la salle

Nous avons pris connaissance de certaines expériences très positives, dont les universités françaises peuvent tirer profit. Certes, cet amphithéâtre accueille des personnes ouvertes au débat, ce qui n'est pas le cas partout. De nombreuses personnes ne prennent pas au sérieux l'engagement étudiant, alors que les étudiants les moins intégrés trouvent dans l'association un moyen de se socialiser et un moyen d'entraide.

Il conviendrait peut-être d'obliger les étudiants à s'intéresser à la vie associative, compte tenu de la méconnaissance générale. Nous devons faire un travail de prosélytisme pour attirer les étudiants dans le monde associatif.

De la salle

La première question qu'un étudiant doit se poser porte sur l'utilité de l'action associative. Ainsi, la priorité doit être donnée au renforcement des moyens à allouer aux associations. Les étudiants ne seront pas uniquement incités à davantage de participation sous le seul prisme de la récompense de l'engagement, même si la valorisation de l'engagement est fondamentale.

Sylvain PAILLETTE - Union Nationale des Clubs Universitaires

Je souligne que les 46 clubs universitaires français utilisent les installations et les équipements universitaires.

Par ailleurs, il me paraît utile d'ouvrir la validation de l'engagement associatif à tous les types d'engagements, comme les entraînements d'équipes sportives. Dès la fin du cursus universitaire, les étudiants bougent et ne s'engagent pas dans les mêmes structures tout au long de leur vie.

Nadia BELLAOUI

Le LMD offre l'opportunité d'accélérer le processus de validation pédagogique, bien que celle-ci ne soit pas une question prioritaire dans le domaine du soutien aux initiatives étudiantes. Les étudiants agissent le plus souvent par passion et par goût.

Par ailleurs, on reproche souvent aux associations étudiantes de ne pas être pérennes. Or il ne faut pas oublier que les étudiants font de plus en plus preuve de mobilité. Pour autant, il est utile de travailler sur la pérennisation des associations lorsque cela est possible. De ce point de vue, la remise en cause des conventions pluriannuelles n'est pas souhaitable, alors que celles-ci représentent le seul moyen, pour les associations, de se projeter dans l'avenir.

TABLE RONDE

→ Démocratie et TIC

I- Problématique

Christian SERGHERAERT

Président :

Christian SERGHERAERT

*Président de l'université Lille 2
Droit et Santé*

Rapporteur :

Pascal LEVEL

*Président de l'Université
de Valenciennes
et du Hainaut-Cambresis*

Sont intervenus dans le cadre
de cette table ronde :

Yannick BLANC

*Chef de service chargé
de la sous-direction des affaires
politiques et de la vie associative -
Ministère de l'Intérieur
et de l'aménagement du territoire*

Alexandre BONUCCI

*Vice-Président des TICE
et du système d'information -
Université Lumière - Lyon 2*

Jean-Marie COTTERET

*Commission Nationale de
l'Informatique et des Libertés (CNIL)*

Olivier VIAL

*Délégué National de l'Union
Nationale Interuniversitaire (UNI)*



L'objet de cette table ronde est d'évaluer le rôle, l'impact et les retombées attendues des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) sur la citoyenneté et la démocratie étudiante, l'hypothèse générale étant que le recours aux TIC peut avoir un effet positif sur la facilitation des échanges, qui ne se limitent pas aux pratiques électorales. Cette utilisation des TIC doit contribuer à une meilleure implication des étudiants, élus et non élus, dans la vie de l'établissement et, au-delà des différentes instances, inciter leur participation au développement d'une culture d'établissement partagée.

D'un point de vue technique, sous quelles formes faut-il utiliser les TIC pour favoriser les pratiques démocratiques dans la période pré-électorale ? Faut-il mettre en place des forums de discussion ? Comment aborder l'utilisation de l'espace numérique de travail ? Quelle doit être la durée optimale de la campagne ? Faut-il mettre en place une procédure de validation ?

A moyen terme, les TIC peuvent-elles moderniser et améliorer les mécanismes d'échanges quotidiens entre les élus étudiants et les différentes catégories de personnels, entre les élus étudiants et les instances de direction de l'établissement ? D'un point de vue économique, l'université assure-t-elle aux étudiants une véritable égalité d'accès aux TIC ? Enfin, d'un point de vue critique, quels problèmes les TIC posent-elles en termes de libertés individuelles ? Les TIC sont-elles un gadget ou une ressource innovante et efficace ?



4

RT
4

II- Expérience du vote électronique et de l'espace numérique de travail : l'université Lyon 2

Alexandre BONUCCI

1. Approche politique de l'espace numérique de travail

Le développement des TIC relève avant tout d'une approche politique, qui doit être complétée par des mesures d'appropriation pour l'ensemble de la communauté. Cette approche politique consiste à intégrer les Technologies de l'Information et de la Communication au cœur du dispositif LMD. Tous les étudiants qui entrent en parcours de Licence à l'université de Lyon 2 reçoivent une formation aux nouvelles technologies et à l'appropriation des environnements numériques de travail. Cette formation, qui s'inscrit dans le cadre du Certificat Informatique et Internet, se déroule en trois phases : un stage préparatoire avant la rentrée universitaire, 21 heures de formation au cours du premier semestre et autant au cours du second semestre. La stratégie d'intégration réside également dans la validation de la formation. Par conséquent, cinq crédits ECTS accompagnent cette formation.

L'outil numérique a vocation à jouer un rôle complémentaire par rapport au présentiel. Il doit permettre aux enseignants de compléter leurs cours et aux étudiants de s'adapter aux rythmes d'apprentissage. Enfin, l'outil numérique s'inscrit dans le cadre d'une mutation naturelle des campus. De nombreux éléments de la vie quotidienne sont facilités par les TIC. De nos jours, un campus universitaire doit donc en tirer profit.

2. Tour d'horizon des outils

a. L'information

Le guichet unique étudiant constitue un véritable espace démocratique. Le vote électronique ne constitue pas un moyen en soi. La sensibilisation des étudiants aux devoirs démocratiques doit être quotidienne. En 2001, les services qui composent l'université de Lyon 2 publiaient chacun leurs propres informations sur des sites internet séparés. Le guichet unique a été mis en place afin de centraliser ces différentes sources d'information (1 million de pages lues en quinze jours). Il constitue le point de rencontre de l'ensemble de la communauté étudiante, que ce soit pour l'information, la communication et les démarches administratives, telles que le téléchargement d'un relevé de notes ou d'un certificat de scolarité. Par ailleurs, les services présentiels ont été maintenus.

b. La communication

Le développement de l'outil numérique répondait à la volonté du chef d'établissement d'offrir à l'ensemble de la communauté universitaire un accès aux Technologies de l'Information et de la Communication. En effet, il existait une certaine fracture numérique entre les étudiants qui maîtrisaient les nouvelles technologies et la communauté universitaire qui en était exclue. Le bureau virtuel a été développé en 2003 pour les étudiants et les personnels administratifs, techniques et enseignants. Il s'agit d'un espace de partage.

TABLE RONDE R4

c. La formation

Le président de l'université de Lyon 2 ne conçoit pas les TICE comme un support de formation à distance, mais comme un complément au présentiel. Une plate-forme de cours permet ainsi aux enseignants et aux étudiants de revenir sur un point difficile de l'enseignement.

d. La documentation

Des ressources documentaires et encyclopédiques numériques sont mises à disposition des étudiants via l'espace numérique de travail. Par ailleurs, le service Cyberthèse permet aux étudiants de publier leur thèse en ligne, ce qui facilite grandement le travail des autres étudiants.

e. L' e-administration

L' e-administration complète l'environnement numérique de travail. Ce service permet d'accéder au relevé de notes, au contrat pédagogique, à l'emploi du temps et au dossier personnel. Le copieur numérique connecté permet de numériser les documents papier afin de les diffuser sur le bureau virtuel. Enfin, la Carte Cumul, lancée en 2004 et destinée à l'ensemble des étudiants et des personnels de l'établissement, regroupe une série de services dont le paiement du restaurant universitaire et des photocopies, l'accès au parking et aux locaux, et l'ouverture des dispositifs multimédia dans les amphithéâtres. Enfin, la Carte Cumul a été utilisée dans le cadre du vote électronique.

Un reportage du journal télévisé « 6 Minutes » illustrant l'utilisation de la Carte Cumul est diffusé.

3. Mesures d'appropriation

90 % de l'enjeu lié à l'espace numérique de travail réside dans l'information des publics visés. Les étudiants sont formés avant la rentrée universitaire pour prendre en main l'espace numérique de travail. Les personnels doivent également être formés aux nouvelles technologies. Par ailleurs, l'université met à la disposition des étudiants 300 ordinateurs et 15 500 heures tutorées par semaine pour favoriser l'accès de tous à l'outil numérique et informatique. En effet, 20 % des étudiants qui rentrent sur le campus n'ont aucun accès à un ordinateur.

Le tutorat est assuré par des étudiants qui sont rémunérés en conséquence, de 9 heures à 19 heures, du lundi au vendredi. Par ailleurs, les salles informatiques sont équipées en systèmes wi-fi pour permettre aux possesseurs d'ordinateurs portables de se connecter au réseau.

4. Vote électronique

Le vote électronique est un composant de l'environnement numérique de travail de l'établissement. Le processus démocratique se déroule sur les forums du portail étudiant, qui traite les problématiques quotidiennes de la vie de l'établissement. Le dynamisme du portail étudiant est lié au fait qu'il est animé par deux étudiants rémunérés en tant que contractuels. Plus de 110 étudiants y publient des articles régulièrement.

Si ce n'est pas la modalité du vote qui encourage la démocratie, néanmoins, le taux de participation aux élections des administrateurs est passé de 6 à 14 % suite à la mise en place du vote électronique. Cependant, les possibilités offertes par le vote électronique sont bridées par la législation, qui ne permet pas de voter de chez soi.

RT4

III- Utiliser les TIC pour l'amélioration de la démocratie

Yannick BLANC

1. Contexte

Depuis trois ans, le ministère de l'Intérieur est sollicité pour explorer le dossier du vote électronique. Nous l'avons abordé avec volontarisme et prudence car les processus électoraux reposent sur des habitudes très anciennes. Par ailleurs, l'organisation actuelle est fondée sur la capacité des électeurs et des candidats à exercer un contrôle direct sur les processus électoraux. L'ensemble des opérations électorales est soumis à une règle d'unité et de temps qui en garantit la transparence. Néanmoins, cette tradition pose des problèmes d'accessibilité et de disponibilité.

Le taux de participation résulte des deux composantes suivantes : la motivation politique des électeurs et la dramatisation de l'enjeu politique d'une part, qui compte pour deux tiers dans le taux de participation, et l'accessibilité de l'information et du bureau de vote d'autre part, qui compte pour un tiers.

Le développement du vote électronique est soumis à une double contrainte. L'outil électronique a pour but d'améliorer l'accessibilité du vote. En revanche, le processus électoral ne doit pas être confisqué aux électeurs par les experts en technologie. Le défi est donc de permettre à chacun de voter de chez lui sans nuire à la transparence du processus électoral pour les électeurs et les candidats.

2. Avancées législatives

a. Principes fondamentaux

Après le temps de la réflexion et de l'expérimentation, nous abordons la phase de l'entrée du vote électronique dans le Code électoral, dont l'enjeu sera de garantir la confiance des électeurs. En effet, le succès d'un système électoral repose sur la confiance que lui accordent les électeurs en raison de son ancienneté ou grâce aux garanties qui l'entourent.

La CNIL a adopté, le 1^{er} juillet 2003, une délibération sur le vote électronique qui définit les sept principes suivants :

- les systèmes de vote doivent faire l'objet d'un agrément officiel et d'une expertise indépendante ;
- il est fondamental, compte tenu de l'importance du caractère secret du vote dans le droit électoral français, de séparer de manière irréversible les données nominatives de la liste électorale et les votes électroniques ;
- l'ensemble du système de vote électronique doit être chiffré selon un algorithme réputé « fort » ;
- le système doit être scellé ;
- le scrutin doit être classé sous une surveillance effective ;
- l'ouverture du scrutin et la procédure de dépouillement doivent faire l'objet d'une protection particulière ;
- les données du vote doivent être conservées de façon à pouvoir être contrôlées *a posteriori* par le juge de l'élection.

Cette approche de la CNIL est reconnue au niveau international.

Ces principes juridiques ayant été arrêtés, nous avons procédé à deux expériences de vote réel, dont deux élections de conseils d'université en 2004. Ces expériences ont été réussies. Les systèmes techniques ont fonctionné de façon optimale. Par ailleurs, les partenaires rencontrés étaient très enthousiasmés par l'expérience. Enfin, ces élections n'ont donné lieu à aucun recours contentieux.

TABLE RONDE R4

Les technologies proposées sont conformes aux recommandations de la CNIL et répondent aux exigences en termes de fiabilité du comptage, d'intégrité des bulletins de vote et de protection de l'anonymat. Elles résistent aux attaques dont elles peuvent être l'objet. En revanche, certains des mécanismes élémentaires qui donnent au bureau de vote traditionnel ses qualités de transparence, étaient totalement désintégrés par la présence de la technologie.

b. Mesures réglementaires liées au vote électronique

Nous sommes donc passés à la phase consistant à définir les règles qui doivent être introduites dans le Code électoral pour rétablir les éléments de confiance de l'électeur tout en respectant les principes édictés par la CNIL. Nous allons y introduire la définition du kiosque de vote électronique et le principe d'un agrément des systèmes de vote électronique par le ministère de l'Intérieur, sur la base d'une expertise indépendante et rendue public. Certaines règles seront prises pour organiser la dématérialisation des listes électorales. Par ailleurs, dans une commune équipée d'un kiosque électronique, un bureau de vote traditionnel devra être maintenu. Le vote électronique ne doit pas réduire le droit de suffrage tel qu'il existe actuellement.

Enfin, il convient d'ajouter au bureau de vote une cellule de veille technique à laquelle participeront l'autorité organisatrice du vote et les représentants des candidats. Ces personnes devront avoir la possibilité de se faire assister par des experts.

Le Code électoral permettra de voter depuis n'importe quel bureau de vote de la commune. L'électeur sera identifié par la machine au moyen d'une carte électorale dotée d'un code-barre. Le Code électoral décrira également les procédures d'ouverture et de clôture du scrutin, les données devant être conservées sur des supports non réinscriptibles. Enfin, il réglementera l'accès aux locaux hébergeant le serveur de vote.

Le vote électronique apparaît comme une évidence pour les électeurs. Voter sur un écran est à la portée de tous. Au-delà de la facilité d'accès à ce mode de vote, il convient de rétablir les éléments du contrôle pluraliste du système électoral, qui sera plus complexe que celui de l'ancien processus car il nécessitera le recours à des experts. A ce jour, seuls les candidats n'ont pas été consultés sur le vote électronique. Ce sont eux qui seront les plus attentifs à la fiabilité de ce système.

IV- Point de vue d'une organisation étudiante sur les TIC : l'Union Nationale Interuniversitaire

Olivier VIAL



La participation des étudiants aux élections de leurs représentants est un réel souci pour les élus étudiants. Ils sont conscients qu'avec un taux de participation inférieur à 10 %, ils ne représentent qu'une minorité de la population étudiante. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer l'information des étudiants afin que les enjeux des élections soient mieux perçus. Dans ce cadre, les nouvelles technologies de l'information peuvent être un outil de communication complémentaire. Néanmoins, elles ne constituent pas le seul vecteur à exploiter pour développer l'information.

L'information doit être équilibrée, à défaut d'être neutre et objective. Il convient donc de garantir à tous les acteurs de la démocratie universitaire une égalité d'accès à l'information et aux outils de communication.



Ce principe s'applique aussi bien aux TIC qu'aux moyens de propagande traditionnels et aux locaux. Dans ce cadre, il serait bon que toutes les universités appliquent rigoureusement la loi Savary.

A priori, tout outil de communication supplémentaire ne peut que favoriser la participation des étudiants aux élections. Dans ce cadre, l'intérêt des nouvelles technologies est de permettre de communiquer, tout au long de l'année, sur la gestion de l'université. En outre, l'avantage du système mis en place à l'université de Lyon 2 a le mérite de créer un lien récurrent avec l'information diffusée au format électronique. En effet, il est important de s'assurer que l'information émise par l'université soit lue. Le système de mails mis en place par d'autres universités laisse à désirer, car le caractère très ponctuel des informations diffusées nuit à leur consultation.

Les contenus pédagogiques peuvent permettre d'habituer les étudiants à l'utilisation des plates-formes électroniques. Contrairement à ce qui est dit parfois, ce n'est pas le fait de travailler à temps partiel dans une entreprise qui nuit aux études, mais le manque d'outils mis en place par les universités pour permettre aux étudiants de rattraper les cours auxquels ils n'ont pu assister. Les nouvelles technologies favorisent donc la réussite des étudiants salariés. Les TIC permettent également de développer l'information syndicale tout au long de l'année. Il convient néanmoins de réglementer l'accès des syndicats aux listes d'adresses mail. Par ailleurs, il serait intéressant de développer les pages ouvertes sur l'actualité nationale et locale sous l'angle de la syndication afin d'animer les portails étudiants des universités.

Lors des campagnes électorales, il est important que la campagne électronique puisse restituer l'intensité des débats tout en garantissant le respect d'un certain nombre de règles. L'information électorale peut utiliser différentes voix.

L'ouverture de forums est une bonne chose, de même que la mise en ligne de chats dédiés. Néanmoins, nous considérons que le plus important est de généraliser l'envoi des professions de foi au format papier. Les nouvelles technologies ne doivent venir qu'en appui au travail d'information général.

Par ailleurs, nous pensons que la participation aux élections des universités de Nantes et Lyon 2 a augmenté grâce à la communication qui a entouré les expériences de vote électronique, bien plus importante que celle qui accompagne habituellement les élections. Cela démontre qu'il est possible de faire voter plus massivement les étudiants lorsque le corps universitaire en a réellement la volonté. Par ailleurs, le fait qu'il ne soit pas possible de voter à distance limite l'intérêt du vote électronique. En outre, dans le cadre de ces expériences, nous avons perdu la possibilité de lire les résultats par bureau de vote. Nous espérons néanmoins que le vote électronique sera l'occasion de renforcer l'application des règles électorales. Par exemple, les élections au CROUS se font sans liste électorale, ce qui permet aux étudiants de voter plusieurs fois.

Enfin, il convient de garantir un accès égalitaire aux nouvelles technologies. Il serait judicieux d'octroyer à chaque étudiant une adresse e-mail au nom de l'université, qui serait conservée toute la vie. Cela permettrait, en outre, de faciliter la recherche de financement auprès des anciens élèves et le suivi de leur insertion dans la vie professionnelle. Par ailleurs, il convient de doter les élus étudiants de moyens informatiques afin qu'ils puissent remplir leurs missions, notamment en termes d'information auprès des étudiants.

TABLE
RONDE

R4



V- Utilisation extensive des TIC : problèmes éthiques en matière de démocratie

Jean-Marie COTTERET

Le vote électronique ouvre une perspective essentielle pour la démocratie de demain. Il y a 30 ans, nous nous étions imaginés que la télévision améliorerait le fonctionnement de la démocratie en favorisant le dialogue entre les gouvernants et le peuple français. Force est de constater que l'apparition de ce média dans le jeu démocratique est un échec, car la communication par la télévision est une communication de masse, c'est-à-dire d'un individu vers un ensemble d'individus, sans réciprocité. *A contrario*, la communication par le numérique est une communication de masse interpersonnelle. Sur internet, un grand nombre d'individus peuvent établir un échange, chacun ayant la possibilité de s'exprimer. La CNIL considère donc que le vote électronique est appelé à devenir un élément essentiel de la vie démocratique, malgré les difficultés qui accompagnent sa mise en place.

Le rôle de la CNIL sera toujours de surveiller la protection de la liberté des individus. La constitution de fichiers peut présenter un danger si les données stockées sont mal utilisées. Néanmoins, si nous considérons que toute constitution de fichiers est une amputation de la liberté, nous les refuserons systématiquement. Par ailleurs, si l'individu accepte d'aliéner une petite partie de sa liberté, l'Etat doit lui garantir un bénéfice en contrepartie. Ce bénéfice, c'est la garantie de sa liberté. En effet, si l'individu accepte d'aliéner une partie de sa liberté, c'est pour que l'Etat lui garantisse un peu plus de liberté, sous une forme différente.

L'un des fondements de la campagne électorale réside dans l'égalité des candidats. Par conséquent, l'introduction du numérique pose le problème du contrôle du pluralisme. Comment s'assurer que toutes les opinions auront une égale liberté d'accès à Internet ? Tout système de contrôle sera très contraignant et excessivement difficile à exécuter. Nous devons donc mener une réflexion sur le problème du pluralisme de la campagne électorale sur internet. Par ailleurs, si la sécurité du vote électronique semble acquise, le secret du vote ne l'est pas.

La généralisation du vote reposera le problème de la circonscription électorale, qui a été créée pour que le député puisse représenter une population qu'il connaît. Or le vote électronique couperait le lien entre les candidats et leurs électeurs. Néanmoins, plus que ce lien, c'est le principe de circonscription que le vote électronique remet en cause.

Par ailleurs, le passage de l'ère télévisée à l'ère du numérique permet de réintroduire la notion de temps. A cause de la télévision, nous vivons dans une démocratie de l'émotion, où les gouvernants n'agissent plus mais réagissent. L'utilisation des nouveaux médias pourrait permettre aux responsables politiques de prendre le temps de convaincre, au lieu de persuader. Enfin, nous pouvons supposer qu'internet permettra de réintroduire la recherche de la vérité. Une démocratie qui ne fonctionne pas sur la recherche de la vérité est une démocratie qui fonctionne mal. Or la télévision procure au citoyen ce qui est vraisemblable, plus que ce qui est vrai.



VI- Débat avec la salle

Christophe PERRON - Promotion et Défense des Etudiants

Lors de l'expérience de vote électronique à l'université de Lyon 2, l'établissement a fait des efforts importants pour rassurer les étudiants inquiets. Sachant que l'université a déployé des moyens très importants pour inciter les étudiants à aller voter, nous ne pouvons savoir si c'est le seul vote électronique qui a permis d'accroître le taux de participation. De plus, nous pouvons penser que certains étudiants sont allés voter pour tester cette nouvelle technologie. Une fois ce système banalisé, le taux de participation pourrait de nouveau baisser.

Par ailleurs, comment inciter les étudiants à utiliser l'adresse électronique octroyée par leur université ? En effet, la moitié des étudiants ignorent qu'elle existe, car les universités ne les en informent pas. Par conséquent, il conviendrait de permettre aux étudiants de demander que le contenu envoyé par leur université soit systématiquement redirigé vers leur adresse mail usuelle.

Les nouvelles technologies présentent un potentiel important pour le développement de la démocratie étudiante. Néanmoins, il me semble qu'il faudra un certain temps pour que l'utilisation de l'environnement numérique de travail devienne un réflexe pour tous les étudiants.

Alexandre BONUCCI

La notion d'environnement numérique de travail implique l'ensemble des acteurs de l'université. Il est essentiel, pour l'université, de mettre l'usage des nouvelles technologies au cœur de l'information. Les étudiants doivent être sensibilisés, dès leur entrée à l'université, à l'ensemble des services proposés par l'espace numérique de travail. L'université est donc responsable de la formation de l'étudiant à ces nouveaux outils. L'étudiant a également des responsabilités à assumer : il ne peut se permettre d'ignorer l'adresse électronique qui lui est octroyée par l'université, de même que lorsqu'il entrera dans une entreprise, il ne pourra ignorer son adresse professionnelle.

Les espaces numériques de travail évolués permettent de rediriger le courrier de l'université vers une adresse extérieure et de relever, à l'intérieur du bureau virtuel, les autres adresses utilisées par l'étudiant.

La Direction Nationale des Environnements Numériques de Travail n'est pas suffisamment sensibilisée à la notion d'information. Dans de nombreux espaces numériques de travail en cours de création, la première démarche est l'authentification de la personne. Or l'information ne doit pas être délivrée après authentification de l'individu. L'information doit être libre, ouverte aux personnes extérieures à l'université, puisque la vie culturelle et politique de l'université ne se limite pas à son territoire. J'invite donc les représentants des étudiants à faire valoir leur avis sur les espaces numériques de travail de leur établissement et à exiger que la partie concernant l'information constitue le squelette de cet outil. Les espaces numériques ne permettront d'enrichir le débat politique que si les étudiants ont la possibilité de s'y exprimer.

Olivier VIAL

Le renvoi du courrier de l'université vers l'adresse usuelle n'est pas une bonne solution compte tenu des différences de capacité des serveurs Internet. Le seul moyen d'inciter les étudiants à consulter la boîte e-mail de l'université est de l'alimenter régulièrement, pour les informer des absences des professeurs ou des changements d'horaires, par exemple.

Tristan LAHAIS - UNEF

Il est important que les TIC ne se substituent pas aux outils traditionnels. Certes les environnements numériques de travail améliorent les conditions d'exercice de la démocratie étudiante. Néanmoins, nous ne devons pas oublier que c'est la participation étudiante qui constitue le cœur du débat. Par conséquent, nous insistons pour que les professions de foi soient envoyées par courrier à l'ensemble des étudiants. Par ailleurs, le vote électronique doit s'accompagner d'une sécurité maximale.

TABLE RONDE

R4

A cet égard, le secret du vote ne sera pas garanti s'il est possible de voter de l'extérieur. Il est important qu'un assesseur délivre leur code aux étudiants qui votent par électronique. L'accès aux environnements numériques de travail nécessite un nombre de postes informatiques beaucoup plus important que celui dont les universités disposent actuellement. Il convient également de développer l'équipement en systèmes informatiques des logements du CROUS.

Thierry LECREST

Certes, le vote électronique constitue un moyen essentiel pour faciliter la participation étudiante. Cependant, la démocratie universitaire ne se limite pas au vote. Par ailleurs, je pense que la fracture numérique se situe entre les étudiants et le personnel administratif. Une partie des étudiants est encore exclue des nouvelles technologies. Il est nécessaire de faire des efforts pour permettre à tous les étudiants d'y accéder.

Jean-Marie RIGAUD - Deuxième Vice-Président de l'université de Toulouse 3
Avez-vous mis en place un système de modération des forums ouverts pendant la campagne électorale ?

Alexandre BONUCCI

Avant le vote, les professions de foi ont été envoyées aux étudiants en versions papier et électronique. Elles ont constitué le fonds du débat sur le portail étudiant. Par souci d'égalité, chaque organisation devait respecter une certaine longueur de texte et une charte graphique normée. La modération du forum était assurée par les responsables éditoriaux du portail étudiant, qui sont eux-mêmes des étudiants. Effectivement, quelques débordements ont été constatés. Néanmoins, 95 % des remarques ont été publiées. Il appartient au chef d'établissement de faire confiance aux responsables éditoriaux.

Olivier VIAL

Concernant les forums des campagnes électorales, nous pensons que la responsabilité légale des intervenants doit être garantie par l'obligation d'utiliser son nom officiel et l'impossibilité de poster un message sous un pseudonyme.

Pierre MAURA - Etudiant Vice-Président de l'université de Nantes

A l'université de Nantes, le vote électronique a permis de multiplier les points de vote et de diminuer le temps d'attente. Néanmoins, l'ergonomie du logiciel mérite d'être améliorée pour davantage de lisibilité. Par ailleurs, il ne serait pas acceptable que le matériel de la salle informatique soit utilisé pour le vote électronique, ce qui entraînerait son immobilisation temporaire. En outre, je pense que c'est la communication qui a entouré l'opération, ainsi que l'extension du vote sur plusieurs jours qui ont permis au taux de participation de passer de 16 à 19 %. Par ailleurs, l'université doit promouvoir la mise à disposition d'une adresse e-mail auprès des étudiants afin qu'ils se l'approprient. Une simple mention de cette adresse sur le certificat de scolarité ne suffit pas.

Emmanuel LEMAIGNEN

Etudiant Vice-Président de l'université de Cergy-Pontoise

Les plates-formes électroniques permettent de présenter les débouchés des formations et peuvent susciter l'intérêt pour la recherche ou le débat démocratique. Par ailleurs, les TIC comportent un potentiel de convergence démocratique entre les étudiants et leurs représentants. Elles offrent des possibilités de revendication et d'expression, d'une part, et sont un moyen d'information très réactif d'autre part. En outre, elles permettent aux journaux étudiants de s'enrichir en recourant aux systèmes collaboratifs. Chacun peut y contribuer en fonction du temps dont il dispose, quel que soit son éloignement. Par ailleurs, il nous semble nécessaire de créer des liens entre les plates-formes électroniques de l'université et les partenaires institutionnels, ainsi que les médias locaux et nationaux.

RT

R E S T I T U T I O N D E S T A B L E S R O N D E S

I- Elections étudiantes

François MOURET,

Président de l'université Rennes 2 - Haute Bretagne



L'un des premiers actes citoyens des jeunes qui accèdent à l'université est l'élection de leurs représentants. Cette intervention des étudiants dans la vie démocratique de l'institution est indispensable. Néanmoins, les élections proprement dites ne sont qu'un outil d'expression de la démocratie et leur portée dans la vie démocratique de l'université ne saurait se réduire à de simples questions techniques. En effet, les élections ne constituent pas une finalité en elles-mêmes : leurs enjeux concernent le fonctionnement de l'établissement, de ses instances et de la démocratie représentative, ainsi que le sentiment d'appartenance à une communauté universitaire.

Le nombre de votants, quand il est faible, nuit à la légitimité des élus, ce qui a une incidence sur le rôle qu'ils sont en droit de jouer dans la vie universitaire. Plus que des solutions techniques, c'est sans doute le souci de faire des élections un événement de nature politique qui devrait permettre d'accroître significativement le taux de participation. A cette fin, il a été proposé de faire des élections étudiantes un événement médiatique en utilisant non seulement les médias internes de l'université, mais aussi les médias externes, car il est important que la ville universitaire soit informée des élections étudiantes. De la sorte, les étudiants pourront montrer qu'ils sont aussi des citoyens de leur ville. Par ailleurs, les représentants des étudiants ont émis le souhait de réhabiliter la cogestion, voire d'assumer la gestion à part entière de certains secteurs de l'université et, plus particulièrement, ils ont souhaité que les étudiants puissent être associés à la préparation des élections. Il a aussi été suggéré d'introduire, en matière d'élections étudiantes, une culture de l'évaluation en réalisant des bilans. Si l'on élève ainsi l'enjeu des élections, le taux de participation devrait augmenter.

Et si l'ambition est d'élever les élections étudiantes au rang d'événement politique et d'en faire un véritable enjeu national, il faudrait alors les organiser pendant une même période dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, on ne saurait oublier qu'il s'agit avant tout d'un événement local, comme le prouvent les élections aux conseils de résidence, qui bénéficient d'un taux de participation plus élevé, le sentiment de proximité étant plus fort dans ce cas. Quoi qu'il en soit, l'exercice de la citoyenneté ne saurait être cloisonné. Enfin, des suggestions ont également été émises sur la durée des élections, l'emplacement des bureaux de vote et leurs horaires d'ouverture, l'organisation de débats, le remboursement des frais de campagne, l'utilisation du vote électronique, la diffusion des professions de foi et le développement des actions de communication.

RT



II- Statut des élus

Florence BENOIT-ROHMER,
Présidente de l'université Robert Schuman - Strasbourg 3

L'atelier s'est caractérisé par un consensus autour de la nécessaire reconnaissance du statut des élus étudiants au sein des instances universitaires. L'histoire a montré que cela n'allait pas forcément de soi. Avant 1968, les étudiants étaient considérés comme de simples usagers et il leur était uniquement demandé d'assister aux cours. De nos jours, tout le monde s'accorde, en France et plus largement en Europe, à souligner l'importance de la participation des étudiants à la gouvernance universitaire, en ce qu'elle permet de renforcer la cohésion de la communauté universitaire. Les élus étudiants jouent un rôle de médiateur entre les enseignants, le personnel administratifs et leurs pairs.

Il est en conséquence nécessaire de donner aux élus étudiants les moyens de défendre le programme pour lequel ils ont été élus et de développer les mécanismes qui leur permettront de rendre compte de l'exécution de celui-ci à leurs électeurs. Il revient, dans ce cadre, à l'université de faire vivre la démocratie étudiante et, en conséquence, de permettre aux élus étudiants d'accomplir leur mandat électoral dans les meilleures conditions. Effectivement, il ne suffit pas que les étudiants fassent des promesses à l'occasion des élections, encore faut-il que l'on donne aux élus étudiants la possibilité de les concrétiser. Cela suppose que des moyens financiers et logistiques, voire des aménagements pédagogiques leur soient offerts.

Les moyens conférés aux élus diffèrent d'un établissement à un autre et sont fonction de divers facteurs bien souvent liés à la culture spécifique de chaque université. Les intervenants ont regretté l'absence d'un texte national précisant les avantages dont pourraient bénéficier les étudiants élus. Néanmoins, quelques bonnes pratiques ont été soulignées, telles que l'octroi d'une subvention aux différents groupes d'élus étudiants et la mise à disposition de locaux et d'ordinateurs, de téléphones portables et d'accès à internet. De même, la formation des élus s'avère indispensable dans les domaines budgétaire et managérial pour leur permettre de discuter valablement avec leurs interlocuteurs au sein du conseil d'administration. Les attentes des élus étudiants sont dans l'ensemble déçues par le trop peu de mesures actuellement mises à leur disposition pour assumer leur mandat. Ils souhaiteraient en effet que les universités s'impliquent davantage et revendiquent non seulement la reconnaissance de leur engagement, mais aussi une valorisation de celui-ci par sa validation en tout ou partie dans le diplôme qu'ils entendent obtenir.

Les représentants étudiants insistent sur le fait que, s'ils doivent avoir des droits, ils ont en contrepartie des obligations à l'égard de l'institution universitaire. Ils ont un devoir d'information à l'égard des étudiants et d'assiduité aux conseils dans lesquels ils ont été élus. Mais faut-il aller jusqu'à prévoir la possibilité de révoquer les élus qui n'assistent pas aux réunions du conseil d'administration et de les remplacer par le suivant de la liste, comme le font certaines universités ?

Le sujet de la vice-présidence étudiante et de l'implication des étudiants vice-présidents dans la gouvernance de l'université reste délicat. Si l'institution des étudiants vice-présidents est favorablement appréciée, les intervenants ont regretté qu'une telle institution n'existe pas dans toutes les universités. La légitimité des étudiants vice-présidents dépend de leur mode de désignation. La manière dont ils sont élus varie d'une université à l'autre. Ils sont parfois élus sur proposition du président, parfois simplement désignés par le président.

RT

L'idéal est que l'étudiant vice-président participe pleinement à la gouvernance de l'établissement, qu'il soit pleinement intégré dans l'équipe présidentielle sans être cantonné aux questions concernant la vie étudiante.

Le risque est que les vice-présidents s'impliquent trop fortement dans leurs fonctions au détriment de leurs études et de leur rôle de porte-parole des étudiants. On va parfois jusqu'à constater une tendance à la professionnalisation de la vice-présidence étudiante, ce qui ne correspond pas au rôle que doit jouer cette institution dans l'université. Il convient donc de définir un équilibre entre la participation à la gouvernance de l'institution et la fonction de porte-parole des étudiants.

Enfin, François Tavernier a indiqué que la culture citoyenne des étudiants s'inscrit dans l'ensemble plus global de l'imaginaire collectif universitaire qui est structuré selon les deux systèmes de référence suivant : le modèle académique (hiérarchie universitaire) et le modèle politique qui repose sur des arrière-plans idéologiques et l'affirmation de l'égalité entre les acteurs. L'élue étudiant, pris entre ces deux modèles de référence, aurait pour seule solution de fuir face au conseil d'administration. Pour pallier cet inconvénient, François Tavernier propose d'intégrer les étudiants dans la mécanique institutionnelle par le moyen de services étudiants, qui doivent être placés sous la responsabilité du vice-président étudiant. Il préconise également de mettre en place des journaux étudiants, statutairement indépendants des élus, afin d'assurer le pluralisme démocratique.

III- Engagement étudiant

Pierre LUNEL,

Président de l'université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis



L'engagement étudiant constitue un sujet nouveau. Autrefois, l'université était axée autour de ses missions traditionnelles et l'action associative était essentiellement liée aux tâches administratives. La modification des attentes démocratiques a ensuite provoqué un boom des associations dans les pays européens. 60 000 nouvelles associations sont créées en France chaque année. Enfin, des associations se sont créées pour répondre aux demandes sociales, des étudiants étrangers notamment.

Il existe trois figures de l'engagé étudiant : les représentants qui participent à la gestion de l'université, les intervenants qui accompagnent les mouvements, et les entrepreneurs qui créent des actions.

L'engagement associatif propre aux étudiants semble supérieur à celui qui existe dans la société en général. La créativité provient davantage du monde étudiant que de la société civile. Néanmoins, les étudiants éprouvent des difficultés pour accéder à un statut individuel au sein d'une association reconnue. La participation à une association comporte un enjeu pédagogique lié à l'apprentissage du travail en équipe, de la culture du résultat et de la prise de parole. Se pose alors le problème de la reconnaissance des compétences acquises.

L'engagement étudiant est soumis aux conditions suivantes :

- le respect des temporalités étudiantes qui implique le souci de la transmission du savoir entre les générations, et le développement de missions factuelles plus que des actions de longue durée ;
- le respect de la spécificité des compétences apportées par les étudiants.

Les étudiants sont des acteurs de la vie démocratique. Les associations comportent donc une utilité sociale extrêmement forte, quel que soit leur champ. La vie à l'université est généralement perçue comme morne et ennuyeuse. Les universités ne sont pas considérées comme des lieux d'épanouissement.

RT

Par conséquent, faire des établissements des lieux de dialogue pourrait être un des rôles de l'engagement associatif. Les associations peuvent également contribuer à l'acquisition des connaissances et intervenir en tant qu'acteur de développement local en lien avec les collectivités territoriales.

Néanmoins, l'aide que l'université peut apporter aux associations étudiantes n'est pas dénuée de risques (risque de hiérarchisation entre associations, risque de les voir se cantonner dans le seul rôle de pré-professionnalisation et risque de détournement). Les universités peuvent soutenir les associations par l'intermédiaire des bureaux de la vie étudiante et en leur apportant des moyens matériels. Enfin, la validation de l'activité associative ne doit pas être une formalité. De nombreux étudiants souhaitent qu'une épreuve orale la sanctionne. Les questions de la salle ont porté sur la motivation de l'action associative. Celle-ci doit reposer avant tout sur l'engagement et non sur la validation. Par ailleurs, de nombreuses universités reculent devant le coût en matériels et locaux que représenterait le soutien aux associations. Néanmoins, tous les intervenants s'accordent pour dire que l'engagement est fondamental pour la vie et l'imaginaire collectif des campus universitaires.

IV- Démocratie et TIC

Pascal LEVEL,

Président de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis



Les débats de cet atelier ont porté en grande partie sur le vote électronique. Sur la base de l'expérience développée par l'université de Lyon 2, nous avons essayé d'analyser les capacités offertes par les TIC pour l'amélioration de la démocratie et l'augmentation de la pratique démocratique au sein des universités. Ce n'est pas le mode d'élection qui permet d'augmenter le taux de participation, mais le contenu de l'enjeu électoral. Le vote électronique n'est qu'un élément d'une politique très volontariste plaçant l'usage des techniques numériques au cœur de la relation entre l'université et ses étudiants. Par ailleurs, il est essentiel de mettre en place des logiques d'appropriation de la culture numérique pour éventuellement améliorer les pratiques démocratiques. Cette appropriation sera progressive et les TIC ne doivent pas se substituer aux supports actuels de la démocratie. Le spectre offert par les environnements numériques de travail est extrêmement large. C'est l'utilisation de l'ensemble de ce spectre qui permettra d'améliorer la pratique démocratique au sein des établissements.

Les expériences de vote électronique ont été reçues favorablement. Néanmoins, il est difficile de décorrélérer le succès de ces opérations de l'attrait lié à la nouveauté de l'outil et de la promotion qui en a été faite.

Monsieur Blanc, du ministère de l'Intérieur, a expliqué qu'un processus électoral, tout en étant régi par des lois, comporte un fort contenu affectif. La confiance accordée par les électeurs au processus électoral résulte de plus d'un siècle de pratique. Par conséquent, il convient de veiller à ce que le système de vote électronique restitue les éléments de confiance et d'attachement portés au système électoral traditionnel. Les expériences du ministère de l'Intérieur ont été positives. Monsieur Blanc a, par ailleurs, annoncé que le Ministère prépare un texte qui ouvrira la voix à la généralisation du vote électronique, dans le cadre de principes définis par la CNIL dans un souci de protection des individus et du secret du vote.

Monsieur Vial, de l'UNI, a insisté pour sa part sur le fait que le taux de participation doit augmenter, car la légitimité des représentants élus en dépend. Le taux de participation augmentera dès lors que l'information sera communiquée de façon suffisamment objective et ouverte. Les TIC ont un rôle à jouer dans ce cadre, sachant néanmoins que l'information sur la gestion de l'université doit être fournie aux étudiants tout au long de l'année.

RT

L'UNI suppose par ailleurs que la diffusion régulière d'informations sur la vie universitaire quotidienne est indispensable pour générer une habitude autour des TIC. Néanmoins, le développement de la communication doit également porter sur les outils traditionnels.

Monsieur Cotteret, de la CNIL, a affirmé qu'il voyait dans le vote électronique une perspective fondamentale quant à l'appropriation des processus démocratiques par la population. Il a souligné qu'en passant de l'ère de la télévision à l'ère du numérique, nous passons d'une culture de communication unilatérale, dans laquelle un dirigeant s'adresse à l'ensemble de la population sans réel échange, à un mode de communication inter-individus. Toute constitution de fichiers comporte un danger potentiel. Néanmoins, la CNIL œuvre actuellement afin que l'individu accepte l'aliénation d'une partie de sa liberté en échange de la garantie d'une plus grande liberté par l'Etat. En effet, la doctrine de la protection absolue de l'individu par rapport au fichage électronique conduirait à l'interdiction de toute utilisation des vecteurs électroniques qui permettraient d'améliorer la démocratie.

Par ailleurs, le problème de l'accessibilité des TIC à l'ensemble des étudiants confirme la nécessité de préserver le système existant. Les TIC constituent un outil supplémentaire. Elles ne doivent pas se substituer aux services présents. Enfin, il est généralement admis que les TIC permettront d'améliorer le fonctionnement de la démocratie, à condition que les universités organisent la formation des étudiants aux nouvelles technologies et que les usagers soient associés à la construction de leurs environnements numériques de travail.

CONCLUSIONS ET CLOTURE DU SÉMINAIRE

I- Synthèse des travaux

François MOURET

François MOURET

*Président de la Commission
de la vie de l'étudiant
et des questions sociales*

Michel MARIAN

*Direction de l'Enseignement
Supérieur*

1. Diversité entre les établissements d'enseignement supérieur

Deux principes, qui pourraient être perçus comme exclusifs l'un de l'autre et qui doivent néanmoins être corrélés, ressortent des discussions de cette journée. Le principe du droit à l'autonomie et à l'expérimentation des universités a été reconnu et réaffirmé. Il a été constaté en effet que les universités pratiquent différemment la mise en œuvre de la citoyenneté et de la démocratie étudiante. Par exemple, les travaux du CIDEM montrent que le taux de participation aux élections des conseils scientifiques se situe entre 1 et 50 % selon les établissements. Les universités diffèrent également en ce qui concerne les vice-présidents étudiants. Ainsi, chaque université revendique-t-elle légitimement sa propre culture et le droit à l'expérimentation. A ce propos, on a noté que les partenaires privilégiés des universités que sont les villes universitaires revendiquent, elles aussi, un droit à la diversité et qu'il n'existe pas de modèle unique de politique de soutien aux universités.

Néanmoins, un autre droit a été revendiqué et établi comme un principe fondamental : celui de la régulation de l'Etat, garant de la cohérence nationale relativement à la démocratie et à l'exercice de la citoyenneté au sein des universités.

2. Droits et devoirs des étudiants et des universités

L'université doit respecter la liberté individuelle et collective des étudiants, car l'université ne peut ni ne doit se substituer aux citoyens qu'ils sont. Le respect de la liberté s'applique notamment dans l'usage des TIC et ce principe est valable pour les étudiants comme pour tous les citoyens de la Nation. Aussi, une éthique concernant l'usage des TIC et l'exercice de la démocratie au sein des établissements d'enseignement supérieur doit-elle être respectée. Ce respect de la liberté individuelle et collective devra s'accompagner d'une mise en situation de la responsabilité des étudiants citoyens - mise en situation qui a été évoquée en rappelant l'introduction de la participation étudiante dans la loi d'orientation du 12 novembre 1968 -.

Ainsi, tout élu étudiant qui exerce pleinement sa citoyenneté passe un contrat avec ses électeurs. Il s'engage à participer aux réunions de l'instance à laquelle il a été élu. En contrepartie, l'établissement doit lui permettre de rendre compte aux électeurs qu'il représente des décisions prises au sein de l'instance.

3. Rôle de l'université en matière de démocratie et de citoyenneté

Le colloque de Mulhouse : « L'étudiant dans l'université du XXI^e siècle » (2002), avait établi la nécessité de « considérer l'étudiant comme un citoyen à part entière ». Mais encore faut-il se donner les moyens de mettre en pratique un tel principe qui requiert de l'université qu'elle s'engage à accompagner, susciter et valoriser le plein exercice de la citoyenneté et de la démocratie étudiante.

A cette fin, l'université mettra en œuvre le concept de communauté universitaire et favorisera auprès des étudiants-citoyens le développement du sentiment d'appartenance à cette communauté, en diffusant une information aussi complète et plurielle que possible sur les instances, en proposant une formation aux élus étudiants chaque fois que nécessaire, voire à l'ensemble des membres de la communauté universitaire, tant il est vrai qu'un fonctionnement optimum de la démocratie et de la citoyenneté exige que tous aient une connaissance exacte du fonctionnement institutionnel. Enfin, il conviendra de mettre à disposition des étudiants tous les moyens matériels nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

4. Pistes de réflexion

Les échanges qui ont eu lieu au cours de cette journée ont permis de procéder à un important état des lieux en recensant pratiques et expériences. En outre, les réflexions prospectives ont ouvert un certain nombre de pistes, notamment dans le domaine des TIC : si nous ne sommes pas encore en mesure de rendre l'espace numérique accessible à chacun, nous progressons néanmoins. En ce qui concerne plus particulièrement le vote électronique, qui n'est d'ailleurs qu'un élément parmi d'autres de l'environnement numérique de travail, lequel, pour être efficace, devra, dès que possible, pouvoir être en usage partout et pour tous, il a été observé que ce type de vote représente l'avenir de la pratique électorale et que, dans ce domaine, les principes édictés par la CNIL méritent d'être pris en considération, afin que les libertés individuelles et le secret du vote soient respectés.

Il appartiendra à la Commission de la vie de l'étudiant et des questions sociales de regrouper, sous la forme d'un guide, d'ici la fin de cette année, les informations collectées, les réflexions prospectives et les textes réglementaires dont, notamment, les dispositions prévues en matière de citoyenneté et de démocratie étudiante, dans la loi d'orientation de 1968 et la loi de 1984. Ce guide pratique sera destiné aux équipes de direction et aux étudiants pour une meilleure mise en œuvre de la citoyenneté et de la vie démocratique étudiante.

Ce guide pourra faciliter, en outre, l'élaboration des indicateurs du programme « vie étudiante » de la LOLF, indicateurs qui permettront de diversifier ceux mis en place par le Ministère pour ce qui est de « l'engagement des étudiants et du développement des activités sportives et culturelles » (taux de participation aux élections du CROUS et des trois conseils centraux des universités). Ainsi les universités devraient-elles être mieux outillées pour mesurer leurs performances en matière de vie étudiante.

Cette évolution très positive qui s'observe, de la sorte, dans plusieurs domaines essentiels de la vie étudiante, nécessite de la part des pouvoirs publics un investissement massif dans l'enseignement supérieur. Certes, la démocratie n'est pas exclusivement affaire de moyens ; mais il n'empêche que les établissements d'enseignement supérieur devraient pouvoir être en mesure de mettre un nombre suffisant de moyens à disposition des étudiants pour un bon exercice de la citoyenneté.

Enfin, la circulaire relative à la politique contractuelle 2007-2010 des établissements d'enseignement supérieur de la vague A contient plusieurs recommandations, visant au « renforcement de la participation des étudiants à la vie démocratique et associative », à prendre en considération pour l'élaboration des projets d'établissement : « favoriser la vie citoyenne et renforcer la légitimité des élus étudiants en aidant tout d'abord au développement de la participation aux élections ». Afin de lutter contre l'absentéisme, il conviendra, lors des campagnes électorales, d'informer sur « le rôle et les pouvoirs des représentants étudiants », d'établir des « espaces d'affichage réglementés », d'organiser des « débats contradictoires ». Sont aussi préconisés « l'envoi de professions de foi sous forme électronique », ainsi que l'amélioration des « conditions d'exercice des élus en leur apportant une formation, en leur accordant des autorisations d'absence leur permettant de se rendre aux réunions, en leur assurant les moyens matériels et de communication

nécessaires ». La circulaire recommande également « la création d'une vice-présidence étudiante lorsqu'elle n'existe pas encore ». Enfin, elle demande la « reconnaissance des initiatives étudiantes ». Toutefois, cette reconnaissance des compétences mises en œuvre dans l'investissement associatif doit être réalisée conformément aux missions de l'université, c'est-à-dire selon des procédures d'évaluation pédagogique.

La diversité des mesures listées dans la circulaire confirme que la vie démocratique des établissements ne peut être améliorée sans que ne soit conçue une politique globale de la vie étudiante, politique qui doit être soutenue par des moyens à la hauteur des enjeux que les universités françaises sont, pour la plupart, prêtes à relever.

II- Position de la Direction de l'Enseignement Supérieur

Michel MARIAN

1. Le champ de la démocratie étudiante

La richesse des débats et la variété des thèmes abordés aujourd'hui ont démontré la pluralité des aspects de la démocratie étudiante. Trois d'entre eux méritent d'être soulignés.

a. La démocratie institutionnelle élective

Cet aspect de la démocratie étudiante regroupe l'ensemble des discussions qui ont porté sur les opérations électorales et les moyens d'améliorer la représentativité et la participation. La démocratie institutionnelle élective implique également que des moyens soient mis à la disposition des représentants pour que leur rôle ne soit pas purement formel.

b. La dimension sociale de la démocratie

La dimension sociale de la démocratie représente l'ensemble des éléments qui permettent aux étudiants d'affirmer leur personnalité naissante sous forme d'engagements culturels, sportifs ou humanitaires. La démocratie électorale elle-même a besoin de cette démocratie sociale pour intéresser la société étudiante. Le fait que cette société soit provisoire ne doit pas la rendre moins consistante.

c. Le sens politique de la démocratie

Le point de vue des étudiants est différent de celui des autres acteurs de l'université. Il faut pouvoir entendre ce point de vue et lui donner une place dans le cadre de certaines prises de décision. Le point de vue des étudiants diffère de celui des enseignants et de l'Etat à trois niveaux. Premièrement, les étudiants investissent une part importante de leur vie quotidienne dans l'université, ce qui les amène à poser un regard concret sur elle. Deuxièmement, le renouvellement des générations repose sur l'engagement des étudiants, qui font entendre des préoccupations et des idées nouvelles. Le fait que les étudiants d'aujourd'hui soient plus nombreux à participer à des échanges européens leur procure un regard différent. Enfin, le cœur de l'université réside dans l'enseignement et la formation. Il convient de prendre en compte le point de vue des étudiants dans ce domaine.



2. Résultats des groupes de travail de la Direction de l'Enseignement Supérieur

Des groupes de travail ont réfléchi pendant dix-huit mois à l'ensemble de ces sujets. Il s'en est suivi une mesure budgétaire relativement importante, un plan sur trois ans permettant de redynamiser le FSDIE et de le consacrer pleinement aux initiatives étudiantes, sans que les enveloppes de fonds social d'urgence en pâtissent. Ces groupes de travail ont également rédigé des circulaires recommandant aux universités d'adresser les professions de foi à tous les étudiants par voie électronique et postale. Par ailleurs, des équipes issues de ces groupes de travail se réunissent actuellement pour faire évoluer le décret de 1985 sur les opérations électorales. Leurs réflexions portent notamment sur l'allongement des délais de dépôt des candidatures et le rôle de la Commission de contrôle des opérations électorales.

Certes, les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des espérances qu'ont générées ces groupes de travail. Néanmoins, leurs travaux ont permis de relever les priorités et les difficultés des différents interlocuteurs. Enfin, le séminaire de ce jour signale le renouveau de l'intérêt pour la vie étudiante de la part de la communauté universitaire dans son ensemble. L'appel lancé ce matin au Ministère sera étudié. Par ailleurs, il est réjouissant de constater que les bonnes pratiques sont plus souvent citées que les moins bonnes. Enfin, ce séminaire a permis de mettre en perspective les différents points de vue.

3. Implication de la Direction de l'Enseignement Supérieur dans la vie étudiante

Nous ne devons pas isoler la vie étudiante du reste de la société. De même, l'implication du Ministère ne prend de sens que si elle est forte et durable. Pour qu'elle le soit, le Ministère doit faire le lien avec ses politiques principales et les instruments principaux de ses politiques. Je pense que c'est ce qu'il fait.

La partie de la LOLF concernant la démocratie étudiante repose sur un indicateur unique : la participation électorale, sachant que le Parlement avait souhaité que les indicateurs soient peu nombreux. Par ailleurs, une grande partie de l'énergie des différentes administrations permettra de prendre des mesures pour améliorer la participation électorale. L'action du Ministère accompagnera donc celle des universitaires dans la poursuite de cet objectif. Enfin, cet indicateur cristallise de nombreux éléments. Néanmoins, les réflexions menées par la CPU permettront d'ajouter d'autres dimensions de la démocratie étudiante aux données qui seront discutées dans le cadre des négociations contractuelles entre chaque université et le Ministère.

Ces contrats seront le lieu d'échanges entre les opérateurs et l'Etat sur les objectifs et les moyens. La partie des indicateurs sera plus précise afin de mesurer l'activité au regard des objectifs. Par ailleurs, la part des allocations apportées par l'Etat sur l'engagement lié à la politique de l'université sera plus importante que la part des allocations calculées sur la base des critères San Remo. En outre, les circulaires qui sont en cours de préparation définiront certaines recommandations qui permettront de concilier le principe d'autonomie des universités et la garantie d'une cohésion globale.

Dans le domaine de la démocratie étudiante, ces recommandations portent sur les points suivants :

- le vice-président étudiant, qui constitue un objectif du Ministère ;
- la formation des élus, enjeu d'autant plus important pour le Ministère que c'est lui qui la subventionne ;
- l'existence de bureaux de la vie étudiante ;
- l'organisation de véritables débats qui permettent aux étudiants de s'intéresser aux opérations électorales.



La finalité de la politique du Ministère est de renforcer les universités dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Le renforcement des universités passe par le renforcement de leurs libertés et de leurs responsabilités. La politique du LMD a un rôle pour l'établissement et pour l'étudiant qui est responsabilisé par les choix plus nombreux qu'il doit prendre pour son parcours de formation.

En contrepartie de cette responsabilisation, il est nécessaire de mener une réflexion sur l'évaluation et sur la place des étudiants dans l'évaluation des enseignements et de l'offre de formation. En tant qu'usagers, les étudiants ont leur place au cœur du système de l'enseignement supérieur.

4. Conclusion

Cette journée de travail a eu le mérite de nous rappeler qu'il existe deux niveaux d'enjeux. D'une part, l'université doit être attractive et développer des liens de proximité pour renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté universitaire. D'autre part, la démocratie étudiante constitue un enjeu politique pour l'ensemble de notre démocratie. Nous devons donc faire en sorte que les années universitaires, qui sont selon certains les plus belles années de la vie, soient marquées par un engagement et une vie étudiante démocratiques.